

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

PREPARATION BUDGETAIRE EXERCICE 2023

Sommaire

A. Préambule	p.2
1) La présentation de la CCSL	p.2
2) Le Débat d'Orientations Budgétaires	p.5
3) Le contexte global	p.5
B. La situation financière de la CCSL	p.15
1) Rétrospective financière	p.15
2) La masse salariale	p.23
3) La dette	p.26
4) La fiscalité	p.30
5) Les dotations et péréquations	p.33
6) Les transferts financiers entre l'EPCI et les communes	p.34
C. Les orientations financières de la CCSL	p.37
1) Les enjeux du territoire	p.37
2) Le Pacte Financier et Fiscal	p.38
3) La mutualisation	p.39
4) Les orientations financières générales	p.41
5) Les orientations financières pour 2022	p.43

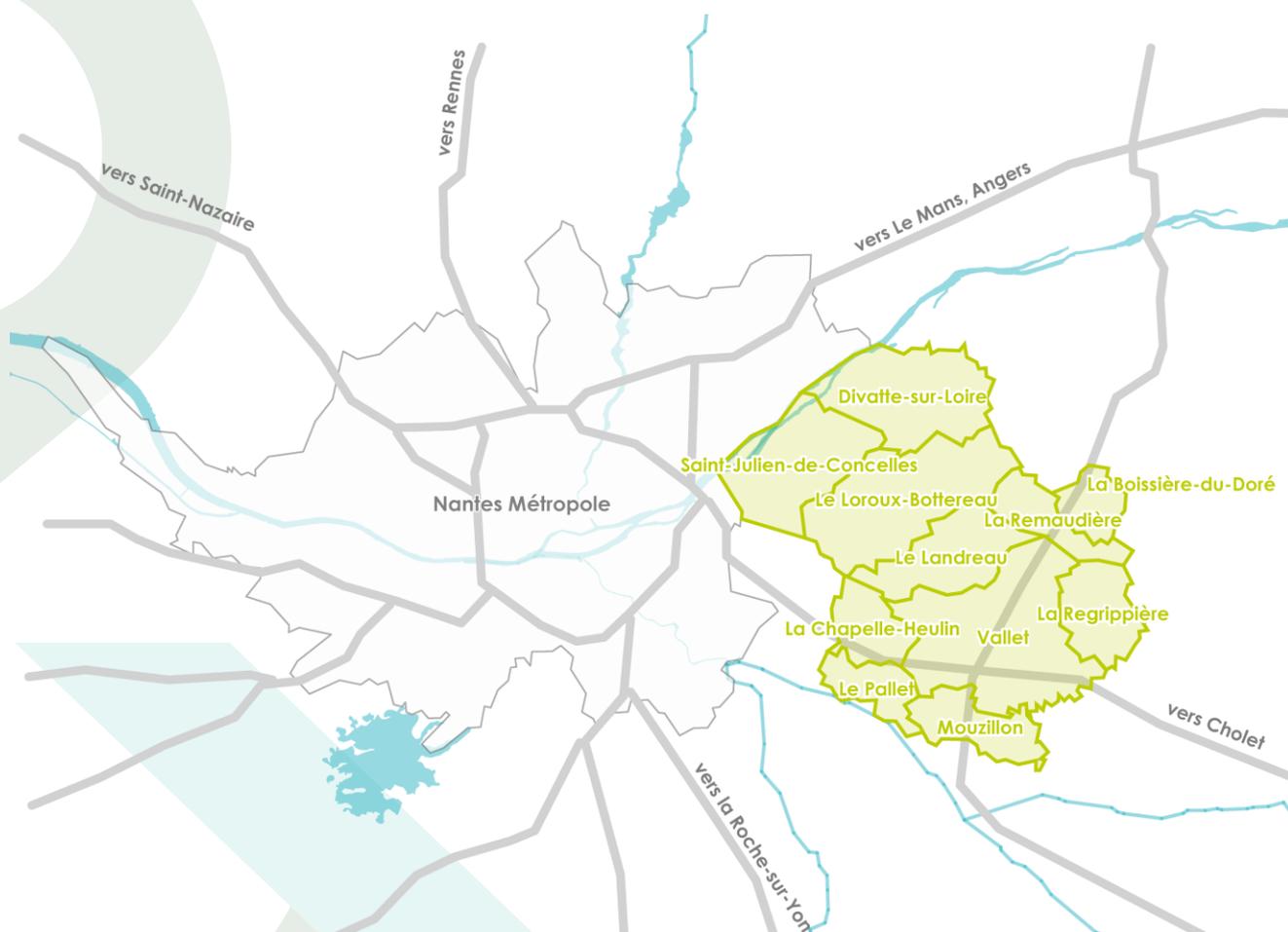
A. Préambule

1) Présentation de la CCSL

- **Le territoire de la CCSL**

La Communauté de communes Sèvre et Loire, créée au 1^{er} janvier 2017, née de la fusion de la Communauté de communes Loire Divatte et de la Communauté de communes de Vallet, est située au sud-est de Nantes, dans le Vignoble Nantais.

Elle regroupe 11 communes : Divatte-sur-Loire, Mouzillon, La Boissière-de-Doré, La Chapelle-Heulin, La Regrippière, La Remaudière, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Le Pallet, Saint-Julien-de-Concelles, Vallet et 48 000 habitants environ.



La population de la CCSL se répartit ainsi :

Populations légales 2019 en vigueur au 1er janvier 2022

	population municipale						population totale					
	2006	2011	2016	2017	2018	2019	2006	2011	2016	2017	2018	2019
Vallet	7 906	8 549	8 953	9 015	9 182	9 460	8 168	8 793	9 256	9 185	9 358	9 639
Le Loroux Bottereau	6 023	7 339	8 126	8 227	8 327	8 397	6 108	7 458	8 267	8 360	8 461	8 532
Saint Julien de Concelles	6 692	6 801	6 888	6 917	7 123	7 392	6 796	6 938	7 004	7 015	7 225	7 498
Divaite sur Loire	4 738	5 216	6 713	6 844	6 909	6 975	4 813	5 279	6 811	6 943	7 030	7 097
La Chapelle Heulin	2 715	3 127	3 265	3 263	3 280	3 357	2 747	3 158	3 309	3 308	3 328	3 406
Le Pallet	2 577	3 029	3 236	3 239	3 248	3 257	3 630	3 087	3 286	3 292	3 298	3 308
Le Landreau	2 701	2 879	2 977	2 995	3 024	3 083	2 959	3 153	3 263	3 291	3 319	3 379
Mouzillon	2 418	2 641	2 810	2 830	2 847	2 865	2 464	2 688	2 834	2 882	2 901	2 919
La Regrippière	1 422	1 544	1 525	1 527	1 529	1 525	1 443	1 574	1 551	1 553	1 554	1 550
La Remaudière	1 047	1 195	1 284	1 285	1 287	1 290	1 065	1 209	1 295	1 298	1 300	1 303
La Boissière du Doré	822	916	1 040	1 045	1 049	1 054	833	929	1 056	1 064	1 067	1 072
CCSL	39 061	43 236	46 817	47 187	47 805	48 655	41 026	44 266	47 932	48 191	48 841	49 703

• Les compétences de la CCSL

La Communauté de communes Sèvre et Loire exerce depuis le 1^{er} janvier 2022 les compétences suivantes, les statuts complets sont joints en **annexe 1** du présent rapport :

• Les compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; **schéma de cohérence territoriale** et schéma de secteur, **plan local d'urbanisme**, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- **Développement économique** et politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire et promotion du tourisme
- Aménagement, entretien et gestion des **aires d'accueil des gens du voyage**
- Collecte et traitement des **déchets** des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (**GEMAPI**)

• Les compétences supplémentaires

- **Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire** : Politique du logement social d'intérêt communautaire au travers d'un Programme Local de l'Habitat (**P.L.H.**) et Action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur des personnes défavorisées.
- Création, aménagement et entretien de la **voirie d'intérêt communautaire**
- Construction, entretien et fonctionnement des **piscines** Naïadolis et Divaquatic
- Action et politique sociales en faveur du **maintien à domicile**
Construction et gestion de la **maison de retraite** EPHAD situé à Vallet
Soutien à la construction et la gestion du **Potager Associatif**
Soutien et partenariat aux associations à caractère social et caritatif dont le rayonnement est communautaire

- Politique culturelle, à travers le Réseau de **lecture publique, l'enseignement musical**, la Démarche Pays d'Art et d'Histoire, le soutien à la gestion du Musée du Vignoble Nantais, le **soutien et partenariat aux actions culturelles** dont le rayonnement est communautaire, la gestion des **transports des établissements scolaires des communes vers des équipements culturels** structurants tels que les cinémas, ...
- Politique d'**animation sportive et de loisirs**, par le soutien aux associations, actions et manifestations sportives à destination des jeunes dont le rayonnement est communautaire, le soutien à l'animation sportive départementale, la gestion des **transports des établissements scolaires et des ALSH des communes vers les équipements** communautaires correspondants.
- Politique éducative, action en direction de la **petite enfance, l'enfance, la jeunesse** et la **parentalité**, avec la gestion du **Relais Petite Enfance**, la coordination des politiques contractuelles de financement en matière de petite enfance, enfance, jeunesse, et parentalité et des actions réalisées dans ce cadre par l'EPCI et de ses communes-membres sur le territoire, le soutien et le partenariat avec les associations à caractère d'accueil et d'accompagnement à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité dont le rayonnement est communautaire
- Soutien et coordination des actions du **Centre socio-culturel**
- Etudes préalables en vue de l'élaboration d'un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**
- Politique de promotion du territoire, notamment par le soutien et partenariat aux actions participant à la **promotion et l'attractivité du territoire** dont le rayonnement est communautaire et aux actions de promotion à caractère international (jumelage), la construction et la gestion de l'équipement **Centre d'Activités de Plein-Air** à St Julien de Concelles, la gestion des **transports des établissements scolaires des communes vers cet équipement** structurant, l'aménagement, l'entretien et la gestion des **aires de camping-cars**
- **Transports et déplacements :**
Organisation de la mobilité en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial dans le cadre des dispositions de l'article L1231-1-1 du Code des Transports
Aménagement des équipements connexes aux ouvrages ferroviaires à la gare intercommunale du Pallet
- **Assainissement**, par la gestion d'un service public d'assainissement non collectif (Spanc), et la gestion du service public d'assainissement collectif, collecte et traitement
- **Eau potable**
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dans l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
- **Etude, construction, gestion et exploitation d'un crématorium**
- Sécurité, défense et ordre public : **Soutien au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)**, entretien et remplacement des **bornes d'incendie**, construction et entretien des **gendarmeries**

- Politiques contractuelles : La Communauté de communes adhère au **Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais** pour les dispositifs contractuels de financement et d'actions initiés et suivis par celui-ci.
- Autres compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire :
Constitution de **réserves foncières** : Relève de l'intérêt communautaire la constitution de réserves foncières liées à l'exercice des compétences communautaires.
Etudes pour l'aménagement et la **valorisation de l'agriculture et des espaces agricoles**
Accessibilité aux personnes handicapées
Conformément à l'article 18 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, relève de l'intérêt communautaire la création et animation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH).

2) Le Débat d'Orientations Budgétaires

L'examen du budget primitif est précédé, pour les communes de 3 500 habitants et plus et leur EPCI, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire, en application des articles L.2312-1 et L.5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il porte sur les orientations générales du budget ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

Les objectifs du DOB :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité, qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- Informer sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- Echanger sur la stratégie financière de leur collectivité.

3) Le contexte global

Le contexte est fortement perturbé depuis le 1^{er} trimestre de l'année 2020 et tout au long de l'année 2021, d'un point de vue local comme national, par la crise sanitaire née de la pandémie de COVID 19.

Dans cette instabilité, les collectivités ont continué à exercer leurs compétences, au service de leurs populations, en s'adaptant fortement d'un point de vue organisationnel et financier.

L'année 2021 met en avant globalement les points principaux suivants :

- Forte croissance des droits de mutation
- Grande stabilité fiscale
- Reprise marquée de l'inflation dans certains secteurs.

- **Le contexte national**

- **Le produit intérieur brut (PIB)**

Le Produit intérieur brut (PIB) est un indicateur produit par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) dans le cadre des comptes nationaux. Il permet de mesurer la production de richesses à l'intérieur d'un pays.

Le PIB correspond à la somme de toutes les valeurs ajoutées produites sur un territoire (métropole et départements d'Outre-mer dans le cas de la France) par l'ensemble des agents économiques résidents, que ces derniers soient ou non nationaux.

Le terme "brut" indique que ce sont les valeurs ajoutées brutes (avant amortissement des équipements) qui sont retenues pour le calcul du PIB.

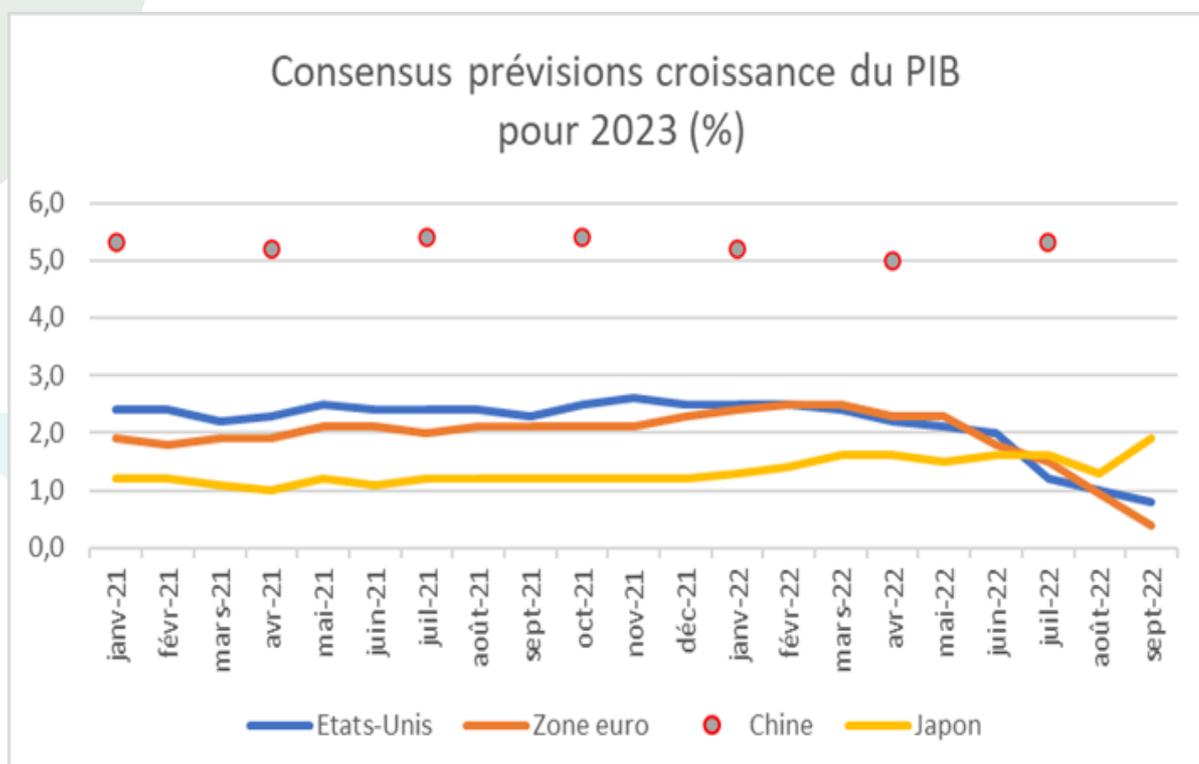
Le PIB est le principal instrument de mesure de l'activité économique d'un pays, parce qu'il rend compte du pouvoir d'achat disponible à l'intérieur d'un territoire, il permet d'évaluer la puissance économique de ce dernier et le niveau de vie de ses habitants.

La croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) en % reflète l'augmentation (ou la baisse dans le cas d'une croissance négative) du niveau d'activité économique dans un pays. Il s'agit d'un indicateur souvent retenu lorsque l'on veut faire des prévisions à court et à moyen terme sur la situation économique d'un pays.

Après un plongeon en 2020 (-7,9%), la croissance du produit intérieur brut (PIB) a grimpé à hauteur de 6,8% à la fin de l'année 2021, pour revenir sur une situation plus mesurée en 2022 à hauteur de 2,6%. La prévision 2023 se rapproche de 0.

Principaux indicateurs économiques (moyennes annuelles)	2019	2020	2021	2022	2023 prévision
Croissance du PIB réel	1,5%	-8,0%	6,83%	2,6%	0,5%
Indice des prix à la consommation harmonisé	1,3%	0,5%	2,1%	5,8%	4,7%
Taux de chômage	8,4%	8,0%	7,9%	7,3%	7,6%

Source : Projections Banque de France - Septembre 2022.



- **Les impacts de la crise sanitaire**

La crise sanitaire a généré un choc économique sans précédent. Cependant, le retour à un niveau d'activité d'avant crise a été vite rétabli.

Certains secteurs connaissent néanmoins une variation de leur activité :

- Secteurs où l'activité est nettement supérieure à fin 2019 : information-télécommunication, services financiers, transport
- Secteurs où l'activité est encore très inférieure à fin 2019 : énergie (maintenance des centrales nucléaires) et matériels de transport (aéronautique et automobile)

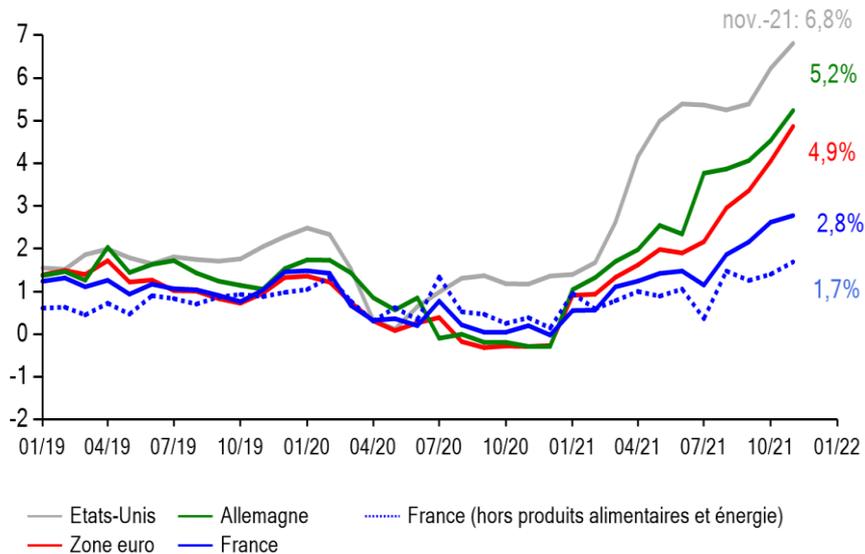
- **Un contexte d'inflation sans précédent**

L'année 2022 s'est déroulée dans un contexte inflationniste sans précédent depuis plus de 40 ans.

Les prix à la consommation ont commencé à augmenter au cours du 2nd semestre 2021, pour prendre leur envol tout au long du 1^{er} semestre 2022. La France a toutefois été plus épargnée que d'autres pays européens ou mondiaux.

La guerre en Ukraine a occasionné une vive hausse des prix des matières premières (énergie mais aussi matières premières industrielles et alimentaires). La hausse va se poursuivre en 2023. La hausse de l'énergie est en effet annoncée à 80% des prix de 2022, avec une stabilité et/ou une diminution dès 2024.

Prix à la consommation (taux de variation sur un an, en %)

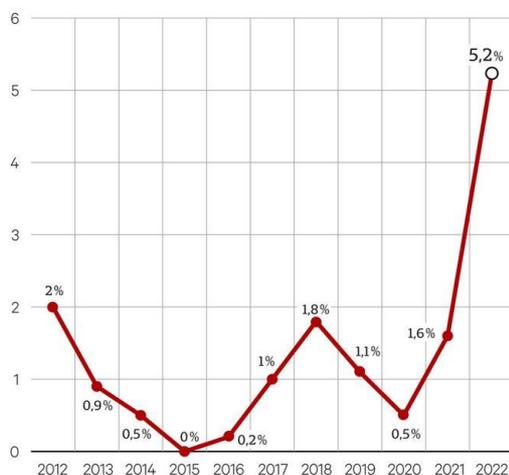


Source : IHS, LBP

Le taux d'inflation s'élève à une moyenne de 5,2% en 2022. Il est estimé à 4,7% en 2023, avec une 1^{ère} stabilité enregistrée en décembre 2022.

Inflation : 2022, une année historique

Moyenne annuelle, en %

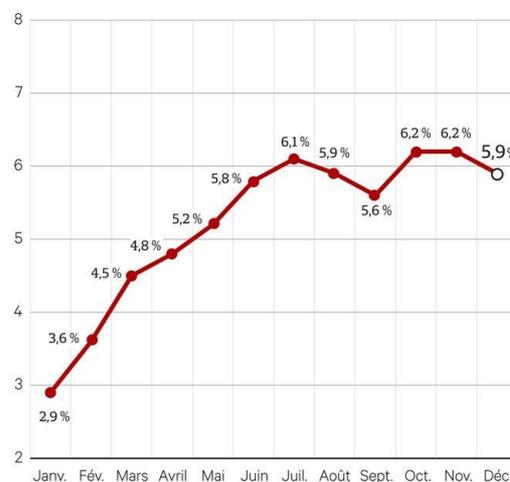


SOURCE : INSEE



Un léger repli de l'inflation en décembre 2022

Glissement annuel, en %



SOURCE : INSEE



- Le déficit et la dette publics**

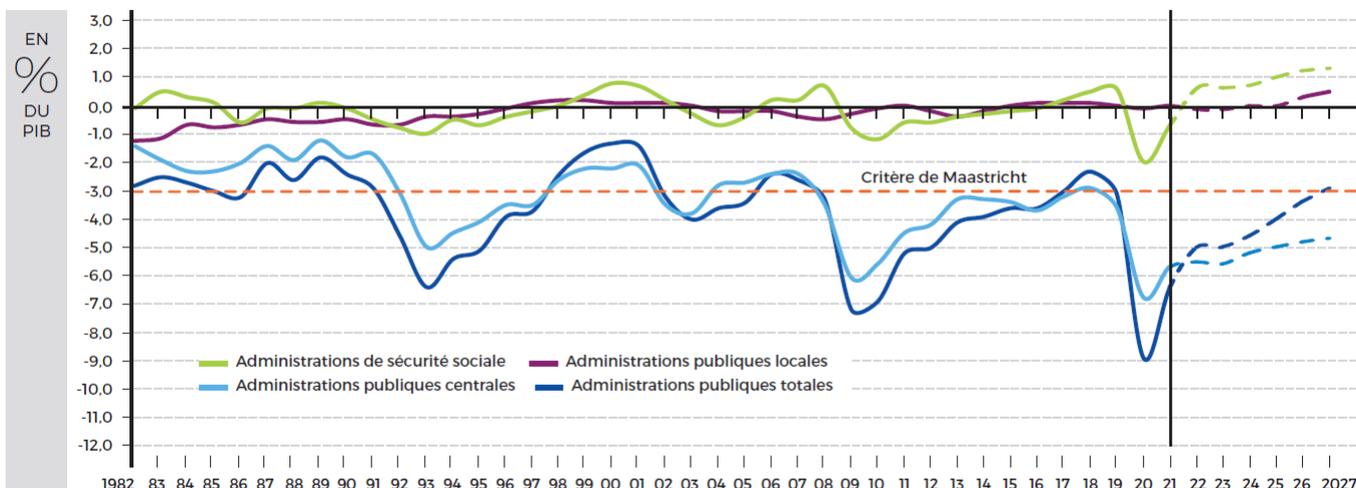
Le déficit public s'est accéléré et a atteint les 3,4% du PIB en 2019, alors qu'il était à 2,8% du PIB en 2018. Il était annoncé à 2.2% en 2020. Cependant, au vu de la crise sanitaire, le déficit des administrations publiques s'est creusé au deuxième trimestre 2020 jusqu'à 11,4% du PIB.

En 2021, la situation s'améliore. Celle-ci devrait s'accroître en ce sens, grâce au programme de stabilité 2022-2027 mis en place par le gouvernement qui a pour objectif de vouloir stabiliser la trajectoire de finances publiques. Le Gouvernement s'est mis comme objectif un retour à des comptes publics normalisés une fois la crise sanitaire passée : le déficit public reviendrait sous le seuil de 3% à l'horizon 2027 et le poids de la dette publique dans le PIB commencerait à décroître à compter de 2026.

Le graphique suivant démontre l'état du déficit public par type d'administrations :

Le déficit des administrations publiques

© La Banque Postale



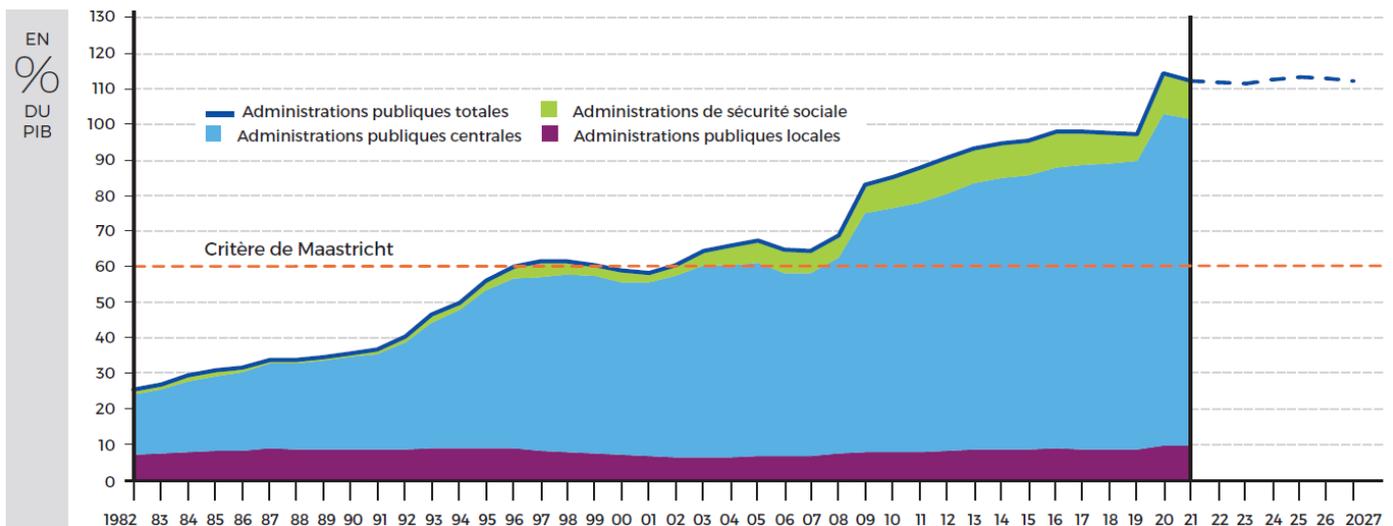
Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2021 puis programme de stabilité 2022-2027 (juillet 2022).

La dette publique totale a dépassé les 100% du PIB. Elle est principalement composée de la dette de l'Etat. Les administrations publiques locales maintiennent leur niveau de dette publique à près de 10%. Cette situation s'est nettement dégradée au cours de l'année 2020.

La dette publique se décompose entre les administrations comme suit :

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2021 puis programme de stabilité 2022-2027 (juillet 2022).

Le contexte national des finances publiques

Après l'impact de la crise sanitaire sur les finances locales en 2020, du fait du choc économique résultant des mesures de confinement généralisé prises par l'État à la mi-mars 2020, et du fait du ralentissement de l'économie mondiale parallèlement, les collectivités locales ont reconstitué leurs marges de manœuvre financières en 2021. En effet, l'épargne brute a retrouvé voire même dépassé le niveau de 2019, et les investissements ont retrouvé un niveau quasiment similaire à 2019.

Cependant, les effets sont très différents d'un territoire à l'autre, d'une collectivité à une autre.

L'année 2022 a été marquée par :

- la réouverture des services et/ou des animations et événements aux publics,
- la prise en compte des enjeux de transition écologique,
- la forte hausse des prix à la consommation et des fluides,
- la hausse de la masse salariale générée par la revalorisation de la valeur du point d'indice de 3,5%,
- la stabilité ou la hausse de la dynamique fiscale pour certains territoires,
- la hausse de la TVA accordée par compensation de la suppression de taxes de fiscalité locale, du fait d'un dynamisme de plus de 9% enregistré sur l'année 2022.

Sur l'ensemble du territoire national, il a été constaté **une hausse de 4,9% des dépenses de fonctionnement, le plus fort taux d'évolution depuis près de 15 ans.**

La croissance des dépenses de fonctionnement des collectivités sur l'année 2022 est principalement due à des décisions extérieures aux politiques publiques menées localement. Elle est principalement due à deux contextes :

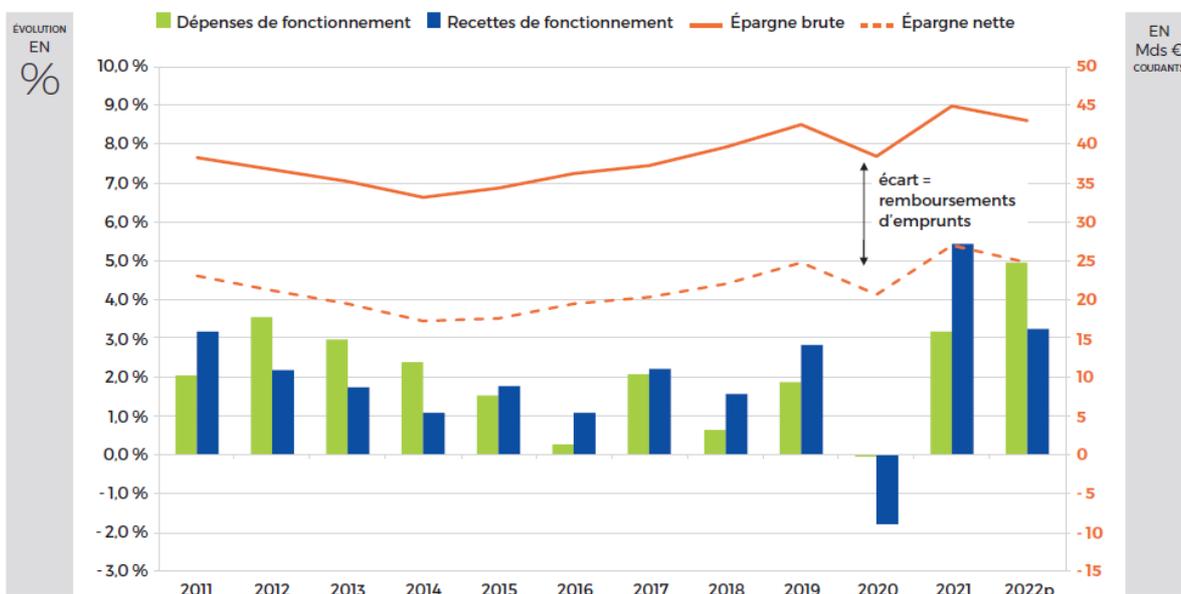
- . La hausse des prix touche particulièrement les achats d'énergie, de fournitures, de petits équipements, les dépenses d'entretien et de réparation et les contrats de prestations de services. Elle est évaluée à 11,6%.
- . La hausse de la masse salariale est constatée à hauteur de 4,1% : revalorisation du point d'indice, reclassement des grilles statutaires des catégories C et B, alignement du traitement minimum sur le Smic.

Sur l'ensemble des dépenses des collectivités, seuls les intérêts de la dette sont en diminution.

Ce graphique présente la hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités sur 2022 :

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales

© La Banque Postale

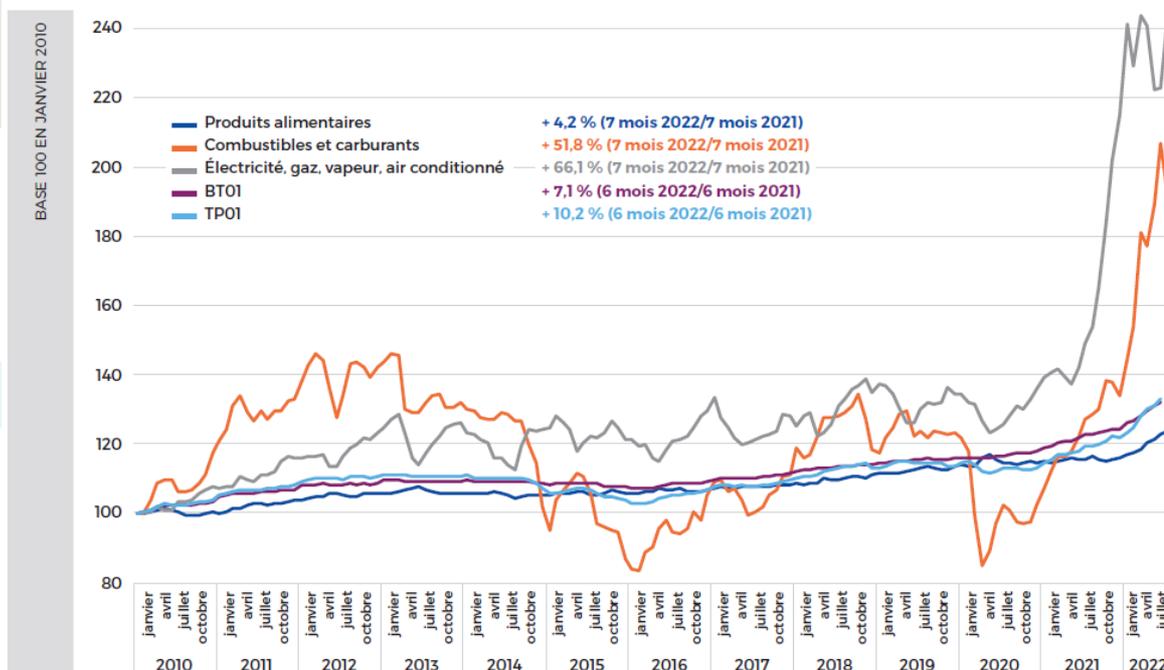


Source : balances DGFI, prévisions La Banque Postale.

Ce graphique présente l'évolution de certains indices de prix :

Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale

© La Banque Postale



Source : Indices Insee.

Zoom sur les dépenses d'énergie.

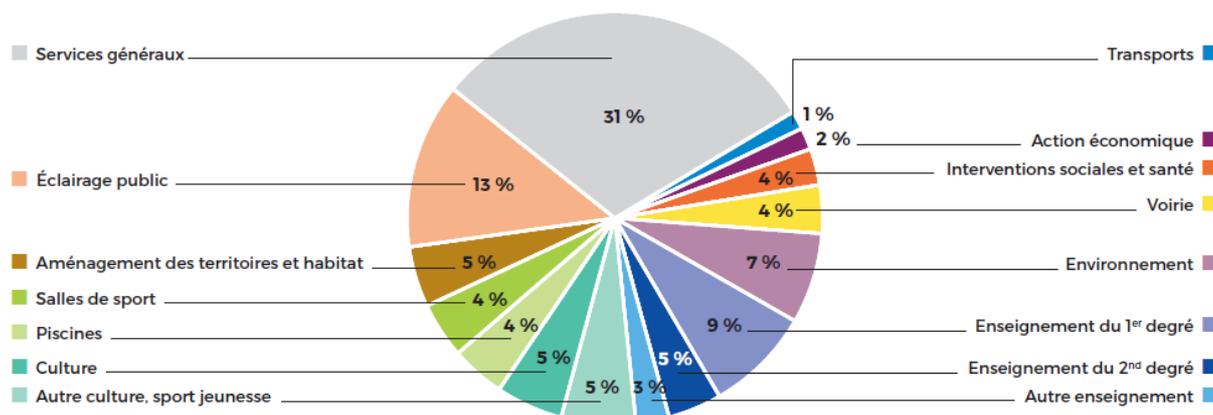
Si les dépenses énergétiques ne représentent pas le poste le plus important de la dépense locale, elles absorbent en revanche les hausses les plus emblématiques : l'indice des prix à l'énergie défini par l'Insee (électricité, gaz et autres combustibles) a enregistré en juillet 2022 par rapport à juillet 2021 une **hausse de 26,5%**.

Le bloc communal est souvent le plus impacté, notamment du fait de la gestion des équipements enfance et enseignements, sportifs et culturels, et de la gestion de l'éclairage public.

Ce graphique présente la répartition des dépenses d'énergie en fonction des usages :

Répartition des dépenses d'énergie par grandes fonctions

© La Banque Postale



Source : balances fonctionnelles et comptables 2021 de la DGFIP.

Le contexte national propre au bloc communal (communes et EPCI confondus)

Globalement, le bloc communal suit les mêmes évolutions indiquées ci-dessus pour l'ensemble des collectivités. Une croissance des dépenses de fonctionnement de +6,2% est notée, contre 3,6% l'année précédente. La hausse de recettes n'est pas suffisante pour permettre de rattraper l'augmentation des dépenses, ce qui a pour conséquence de dégrader l'épargne brute et l'épargne nette. Cependant, cela n'a pas bloqué les dépenses d'investissement qui restent croissantes.

Bloc communal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	21/20 %	2021 Mds €	22/21 %	2022p Mds €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	21/20 %	2021 Mds €	22/21 %	2022p Mds €
RECETTES COURANTES (1)	+ 4,8	150,3	+ 3,4	155,4	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 7,2	43,8	+ 6,1	46,5
Recettes fiscales	+ 2,2	85,2	+ 4,8	89,3	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 7,7	26,0	+ 0,8	26,2	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 9,9	24,0	+ 6,8	25,6
Participations	+ 1,1	7,5	+ 3,2	7,7	- Recettes d'investissement (6)	+ 8,8	19,0	+ 3,7	19,8
Produit des services	+ 11,9	21,8	+ 2,9	22,5	- Flux net de dette (7) =	-	+ 0,8	-	+ 1,1
Autres	+ 9,3	9,7	+ 0,0	9,7	- Emprunts nouveaux*	- 1,0	13,6	+ 3,1	14,1
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 3,6	122,5	+ 6,2	130,2	- Remboursements (8)*	+ 5,2	12,8	+ 0,7	12,9
Dépenses de personnel	+ 2,8	54,7	+ 3,8	56,8	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	+ 3,7	-	- 0,3
Charges à caractère général	+ 6,4	40,1	+ 12,2	45,0	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 0,7	135,5	+ 0,8	136,7
Dépenses d'intervention	+ 3,0	20,2	+ 3,6	20,9					
Autres	+ 0,7	4,7	+ 2,1	4,8					
Intérêts de la dette	- 8,6	2,8	- 6,3	2,6					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 10,6	27,7	- 8,9	25,3					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 15,8	14,9	- 17,2	12,3					

Y compris la collectivité unique à statut particulier «Ville de Paris». Comptes des communes, groupements à fiscalité propre et syndicats.

Concernant les EPCI à fiscalité propre :

Les recettes de fonctionnement des intercommunalités poursuivent la même trajectoire que l'année précédente, avec une hausse de 3,8%.

La dynamique provient de la fiscalité, malgré une baisse nationale enregistrée pour la CVAE, impact de la crise sanitaire sur la production de valeur ajoutée (contrairement à ce qui est observé pour la CCSL) :

- Croissance du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties. En effet, nombreuses intercommunalités ont institué un taux pour une première fois ou augmenté leur taux. Le taux moyen est en croissance de plus de 13%.
- Croissance du produit de la TVA de plus de 9,7%.

Les produits de service augmentent également de façon importante (+5,6%), cela provient de la reprise totale d'une activité normale pour les services communautaires et de la hausse des tarifs appliquée sur certains territoires.

Les dépenses de fonctionnement des EPCI à fiscalité propre augmentent de 4,7%, soit 3 points de plus que l'année précédente, et plus que les recettes. Les explications sont les mêmes que pour l'ensemble des collectivités.

- Charges à caractère général : +11,7%, du fait en grande partie de l'inflation : dépenses énergétiques (électricité, gaz, carburants, etc ...) représentant 7% des charges à caractère général, et contrats de prestation de service (formule de révision ou avenant d'augmentation) représentant 41% des charges à caractère général
- Frais de personnel : + 5,1%, suite aux mesures gouvernementales présentées ci-dessus
- Dépenses d'intervention liées aux contributions obligatoires aux Syndicats, au service d'incendie, autres CNFPT : + 4,8%

L'épargne brute connaît par conséquent un recul de -1,6%.

Groupements à fiscalité propre

SECTION DE FONCTIONNEMENT	21/20 %	2021 Mds €	22/21 %	2022p Mds €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	21/20 %	2021 Mds €	22/21 %	2022p Mds €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 3,2	47,4	+ 3,8	49,2	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 0,6	10,0	+ 5,2	10,6
<i>Hors reversements fiscaux</i>	+ 4,1	35,7	+ 4,8	37,4	financées par :				
Recettes fiscales*	- 0,3	30,7	+ 4,8	32,2	· Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 10,0	5,6	+ 4,9	5,9
Dotations et compensations fiscales	+ 14,5	9,7	+ 0,7	9,8	· Recettes d'investissement (6)	+ 12,4	4,2	+ 6,7	4,5
Produit des services	+ 8,4	3,2	+ 5,6	3,3	· Flux net de dette (7) =	-	+ 0,2	-	+ 0,2
Autres	+ 1,8	3,8	+ 2,3	3,9	- Emprunts nouveaux**	- 16,0	2,9	+ 2,0	3,0
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 1,7	41,0	+ 4,7	42,9	- Remboursements (8)**	+ 15,2	2,7	+ 3,3	2,8
<i>Hors reversements fiscaux</i>	+ 2,2	29,3	+ 6,2	31,1	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	+ 0,8	-	+ 0,4
Dépenses de personnel	+ 4,0	10,6	+ 5,1	11,2	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 3,3	28,2	+ 0,7	28,3
Charges à caractère général	+ 4,2	7,4	+ 11,7	8,2	Budgets principaux				
Dépenses d'intervention	+ 1,4	8,6	+ 4,8	9,0	p : prévisions				
Autres (dont reversements fiscaux)	- 0,9	13,9	+ 0,9	14,0	* avant déduction des reversements fiscaux au sein de l'ensemble intercommunal. ** hors opérations financières.				
Intérêts de la dette	- 5,0	0,5	- 5,4	0,5	(9)=(5)+(6)-(7)-(4)				
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 13,8	6,4	- 1,6	6,3					
ÉPARGNE NETTE (3bls)=(3)-(8)	+ 12,9	3,7	- 5,2	3,5					

Y compris les établissements publics territoriaux (EPT), la métropole du Grand Paris et la métropole de Lyon.

- **Les orientations nationales en matière de finances publiques**
- **La loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027**

La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022, qui avait mis en place un objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement pour les collectivités territoriales dont les dépenses de fonctionnement du budget principal sont supérieures à 60 M€ limité à 1,2%, est maintenant terminée.

Un programme de stabilité 2022-2027 a été acté en juillet 2022.

Un projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023 à 2027 est en cours de discussion au niveau parlementaire, et reprend des éléments de ce programme de stabilité.

Le projet de loi prévoit à ce stade notamment les points suivants :

- Un objectif de baisse du déficit public sous la barre des 3% d'ici à 2025,

- La participation des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics via des pactes de confiance. Un suivi de l'objectif d'évolution des dépenses locales (ODEDEL) sera mis en place pour les régions, les départements et pour les communes et intercommunalités dont le budget dépasse 40 millions d'euros (environ 500 collectivités). La progression de leurs dépenses de fonctionnement devra être inférieure à l'inflation minorée de 0,5 point. Le suivi de cet objectif sera assuré au niveau de chaque catégorie de collectivités. En cas de non-respect de cet objectif pour une strate donnée, des mesures seront prises pour les collectivités ayant dépassé l'objectif, notamment via une exclusion des subventions d'investissement de l'État et la définition d'un accord de retour à la trajectoire jusqu'à 2027.
- Un objectif de réduction globale de 5% des emplois publics d'ici fin 2027, ce qui représente une diminution de 120 000 postes de fonctionnaires d'État.
- Une diminution de l'impact environnemental du budget de l'État.

- **La loi de finances pour 2023**

La loi de finances pour 2023 prévoit plusieurs mesures applicables aux collectivités, notamment :

- **La suppression de la CVAE.** La CVAE payée par les entreprises sera réduite de moitié en 2023, puis elle sera entièrement supprimée l'année suivante. Mais, dès 2023, les collectivités ne toucheront plus de recettes de CVAE. Les communes et leurs intercommunalités seront compensées intégralement par une fraction de TVA égale à la moyenne des montants de CVAE perçus entre 2020 et 2023. La dynamique annuelle de cette fraction sera, elle, affectée à un fonds national de l'attractivité économique des territoires, dont les critères seront définis par décret.
- **Le caractère facultatif du partage de la taxe d'aménagement** entre les communes et leur intercommunalité après avoir cherché à le rendre obligatoire en 2022.
- **Le report de l'entrée en vigueur de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels** à 2 ans, de 2023 à 2025. Un report de deux années est également prévu pour la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation : celle-ci ne sera prise en compte dans les bases d'imposition locale qu'en 2028 (au lieu de 2026).
- **Augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF)**
- **Mise en place d'un filet de sécurité centré sur les dépenses énergétiques** : prise en charge partielle par l'Etat de la facture des collectivités

- **Les évolutions de compétences de la CCSL**

Suite à la fusion des deux anciens EPCI, la Communauté de Communes Sèvre et Loire a dû harmoniser ses compétences.

Elle disposait d'un an, soit jusqu'au 31/12/2017 pour harmoniser ses compétences optionnelles et de deux ans, soit jusqu'au 31/12/2018 pour harmoniser ses compétences facultatives et définir l'intérêt communautaire.

Confère présentation des compétences de la CCSL, paragraphe 1) du préambule du présent document.

Dans ce contexte, plusieurs mouvements de transfert de compétences ont été opérés :

- **1/01/2017** : Prise de compétence de la construction, gestion et entretien des **aires d'accueil des gens du voyage** (2 aires d'accueil concernées, celle située au Loroux-Bottereau et celle située à Saint Julien de Concelles) pour le secteur Loire du territoire de la CCSL
- 1/09/2017 : Transfert à la commune du Pallet de la gestion du multi-accueil Tchou Tchou
- 1/01/2018 : Transfert de la construction, la gestion et l'entretien des équipements sportifs et de loisirs aux communes de :
Divatte sur Loire : salle du Dojo et site du Perthuis Churin
Le Loroux-Bottereau : salle du Beugnon
Saint Julien de Concelles : piste d'athlétisme et salle de La Voltige

Le **service commun urbanisme** pour l'instruction des autorisations d'urbanisme a également été étendu à l'ensemble des communes du territoire au **1/04/2017**. Il donne lieu à une facturation entre l'EPCI et les communes.

Parallèlement, la Communauté de communes Sèvre et Loire s'est dotée de nouvelles compétences ou de services mutualisés :

- **1/01/2018** : compétence obligatoire transférée par la loi aux EPCI de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations : **Gemapi**

- **1/01/2018** : prise de compétences **assainissement et eau potable** par la CCSL, dans le cadre du maintien de la DGF bonifiée.
- **1/11/2018** : création d'un service commun de protection des données entre la CCSL et les 11 communes du territoire, pour se conformer à la réglementation en matière de **RGPD**. Il donne lieu également à facturation entre l'EPCI et les communes.

Au **1^{er} septembre 2019**, la Communauté de communes Sèvre et Loire s'est également dotée de la **compétence PLU** et documents d'urbanisme en tenant lieu. Ce transfert de compétences a donné lieu à un calcul de l'attribution de compensation versée entre la CCSL et ses communes-membres. Confère rapport de la CLECT en date du 18/09/2019.

En application de loi LOM (loi d'orientation des mobilités), il est confié au **1^{er} juillet 2021** à la Communauté de communes Sèvre et Loire, **l'organisation de la mobilité** en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial dans le cadre des dispositions de l'article L1231-1-1 du Code des Transports.

Au **1^{er} septembre 2021**, la Communauté de communes Sèvre et Loire a pris la compétence la **gestion de l'école de musique Sèvre&Loire**, en lieu et place des deux structures préexistantes, l'association école de musique Loire Divatte et l'école de musique municipale de Vallet. Ce transfert a donné lieu à un calcul de transfert de charges pour la ville de Vallet. Confère rapport de la CLECT en date du 23 juin 2021.

Par délibération du 20 octobre 2021, le conseil communautaire a approuvé la **restitution de la compétence « découverte et valorisation du marais de Goulaine et de son bassin versant »** à la communauté de communes Sèvre et Loire et aux communes de Basse-Goulaine, Haute-Goulaine et la Haye-Fouassière.

La Communauté de communes Sèvre et Loire dispose de la compétence « **étude, construction, gestion et exploitation d'un crématorium** », au titre de ses compétences supplémentaires, depuis **le 20/10/2021**.

B. La situation financière de la CCSL

La situation générale de la Communauté de communes Sèvre et Loire en quelques chiffres :

Données relatives à l'Ensemble Intercommunal (EI)						
Données générales de la CCSL	2017		2018		2019	
	CCSL	Moyenne nationale	CCSL	Moyenne nationale	CCSL	Moyenne nationale
Population INSEE	47 335		47 573		47 932	
Population DGF	47 647		47 900		48 233	
PFIA (Potentiel financier agrégé)	32 288 403		33 306 362		34 261 775	
PFIA par habitant	470.51	617.61	482.37	619.88	492.21	628.99
Potentiel financier/hab moyen	702.43		714.09		726.55	
Potentiel fiscal/hab moyen	591.76		609.64		622.53	
Revenu/hab moyen	12 994.86	14 303.97	13 264.90	14 501	13 511.05	14 707
CIF	0.373990		0.325654		0.373656	

Données générales de la CCSL	2020		2021		2022	
	CCSL	Moyenne nationale	CCSL	Moyenne nationale	CCSL	Moyenne nationale
Population INSEE	48 191		48 841		49 703	
Population DGF	48 499		49 159		50 019	
PFIA (Potentiel financier agrégé)	35 356 530		36 270 108		36 746 959	
PFIA par habitant	504.70	641.92	509.65	648.12	505.99	646.91
Potentiel financier/hab moyen	744.69		753.64		750.18	
Potentiel fiscal/hab moyen	640.89		650.96		648.32	
Revenu/hab moyen	14 003.49	15 082	14 606.55	15 656	14 581.04	15 809
CIF	0.367861		0.370293		0.369407	

Le potentiel financier agrégé (PFIA) par habitant comprend les ressources fiscales et les compensations de l'État de l'intercommunalité et de ses communes membres, ainsi que les dotations forfaitaires des communes membres, le tout rapporté à la population.

Le potentiel fiscal agrégé est l'agrégation des richesses fiscales communales et intercommunales sur le territoire de l'ensemble intercommunal.

Le potentiel financier agrégé correspond au potentiel fiscal agrégé majoré de la somme des dotations forfaitaires perçues par les communes de l'ensemble intercommunal l'année précédente.

L'effort fiscal agrégé est un ratio devant mesurer la pression fiscale exercée sur un territoire en fonction des ressources « ménages » mobilisables.

1) Rétrospective financière

Les tableaux présentés ci-dessous reprennent les opérations réelles de fonctionnement de chacun des budgets de la CCSL, en recettes et en dépenses pour l'année mentionnée. L'épargne de gestion y est calculée, puis la capacité d'autofinancement (CAF) brute et enfin la capacité d'autofinancement (CAF) nette. Le résultat de l'année précédente n'est cumulé qu'en fin de colonne. Cette CAF nette annuelle correspond au volume d'investissement possible pour chaque budget, sans recours à l'emprunt. C'est un indicateur important pour envisager les projets à venir.

Pour rappel, 7 budgets existent aujourd'hui :

- Gestion des Piscines
- Spanc (assainissement non collectif)
- Gestion des Déchets

- Assainissement collectif
- Ateliers relais
- Aménagement de zones
- Budget principal

Analyse financière pluriannuelle du budget PISCINES						
Chapitres	2017	2018	2019	2020	2021	2022
						<i>Provisoire</i>
013 - Atténuation de charges	586.52	1 487.18	10 087.35	276.72	22 911.99	11 742.94
70 - Produits des services du domaine et vent	297 621.81	252 051.10	269 394.40	93 807.25	343 057.52	318 096.24
73 - Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74 - Dotations, subventions et participations	20 656.00	20 656.00	38 472.00	47 324.00	16 320.00	23 296.00
75 - Autres produits de gestion courante	1 207 174.70	1 292 072.25	1 282 423.22	1 380 508.11	1 315 728.33	1 302 316.47
76 - Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77 - Produits exceptionnels	0.00	7 250.00	80.00	0.00	12 257.02	615.00
Total Recettes réelles de fonctionnement	1 526 039.03	1 573 516.53	1 600 456.97	1 521 916.08	1 710 274.86	1 656 066.65
011 - Charges à caractère général	766 183.82	774 788.09	865 258.86	676 901.72	695 160.87	538 951.49
012 - Charges de personnel et frais assimilés	409 733.32	438 423.71	463 911.33	447 711.88	625 638.07	756 202.90
014 - Atténuation de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	2 128.46	2 139.96	1 942.70	1 784.00	1 582.74	1 755.51
67 - Charges exceptionnelles	0.00	1 811.00	1 124.60	9 627.28	19 992.54	19 998.91
Total Dépenses réelles de fonctionnement	1 178 045.60	1 217 162.76	1 332 237.49	1 136 024.88	1 342 374.22	1 316 908.81
Epargne de gestion	347 993.43	356 353.77	268 219.48	385 891.20	367 900.64	339 157.84
66 - Charges financières	24 512.35	9.93	0.00	0.00	0.00	0.00
Capacité d'autofinancement brute	323 481.08	356 343.84	268 219.48	385 891.20	367 900.64	339 157.84
16 - Emprunts et dettes assimilées	228 533.17	6 415.73	0.00	0.00	0.00	0.00
Capacité d'autofinancement nette	94 947.91	349 928.11	268 219.48	385 891.20	367 900.64	339 157.84
Résultat antérieur reporté	0.00	36 104.83	370 210.77	405 514.14	767 079.72	0.00
Résultat cumulé	94 947.91	386 032.94	638 430.25	791 405.34	1 134 980.36	339 157.84

Commentaires :

Budget affecté aux deux piscines du territoire : Naïadolis à Vallet et Divaquatic au Loroux-Bottereau.

2 modes de gestion existaient :

- délégation de service public (DSP) avec la société Prestalis pour Naïadolis
- régie directe pour Divaquatic. Une étude a été réalisée au cours de 2019-2020.

Le conseil communautaire du 27/01/2021 a décidé de résilier la DSP pour la piscine de Vallet, pour la rentrée de septembre 2021 pour reprendre une gestion en régie.

Programme d'investissement conséquent prévu sur 4 années pour les deux équipements :

- 2019-2020 pour des travaux de réhabilitation de Naïadolis, achevés à ce jour
- 2021-2023 pour des travaux d'agrandissement, de remise aux normes et de construction d'un bassin nordique pour Divaquatic.

Endettement terminé fin 2018. Pas d'emprunt prévu pour la réhabilitation de Naïadolis.

Un nouvel emprunt sera nécessaire pour couvrir les travaux de réhabilitation et d'extension de Divaquatic sur 2021-2023.

Au 1/09/2021, l'ensemble du personnel de Naïadolis a été intégré aux effectifs de la CCSL.

Sur l'exercice 2022, la piscine Divaquatic a été fermée pour travaux sur toute l'année, seule la piscine Naïadolis était en activité. Cependant, le personnel titulaire de Divaquatic est resté comptabilisé dans les charges. Il a été affecté à des activités aquatiques au sein de la piscine Naïadolis, d'autres équipements aquatiques, ou terrestres en partenariat avec le Département et autres.

Analyse financière pluriannuelle du budget SPANC						
Chapitres	2017	2018	2019	2020	2021	2022
						<i>Provisoire</i>
013 - Atténuation de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	160.00
70 - Produits des services du domaine et vent	65 019.78	77 522.98	98 578.91	152 355.33	140 046.23	201 552.51
73 - Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74 - Dotations, subventions et participations	16 208.98	17 213.21	4 512.00	0.00	0.00	0.00
75 - Autres produits de gestion courante	274.00	368.00	619.45	671.82	606.00	1 091.72
76 - Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77 - Produits exceptionnels	0.00	342.25	204.14	40.00	1 464.02	20.00
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 163.26
Total Recettes réelles de fonctionnement	81 502.76	95 446.44	103 914.50	153 067.15	142 116.25	203 987.49
011 - Charges à caractère général	38 566.74	54 373.06	56 865.94	67 321.05	96 539.45	41 382.78
012 - Charges de personnel et frais assimilés	41 499.17	49 464.41	71 471.60	68 095.90	62 658.25	111 246.51
014 - Atténuation de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	0.00	748.15	1 541.79	995.72	2 253.88	168.80
67 - Charges exceptionnelles	315.00	4 625.45	1 308.35	825.00	358.58	438.00
68 - Dotations aux provisions réglementées	0.00	0.00	0.00	0.00	1 336.69	176.00
Total Dépenses réelles de fonctionnement	80 380.91	109 211.07	131 187.68	137 237.67	163 146.85	153 412.09
Epargne de gestion	1 121.85	-13 764.63	-27 273.18	15 829.48	-21 030.60	50 575.40
66 - Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Capacité d'autofinancement brute	1 121.85	-13 764.63	-27 273.18	15 829.48	-21 030.60	50 575.40
16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Capacité d'autofinancement nette	1 121.85	-13 764.63	-27 273.18	15 829.48	-21 030.60	50 575.40
Résultat antérieur reporté	91 231.49	90 303.34	74 261.61	36 582.72	42 690.20	12 358.60
Résultat cumulé	92 353.34	76 538.71	46 988.43	52 412.20	21 659.60	62 934.00

Commentaires :

Budget affecté à la gestion de l'assainissement non collectif. C'est un service public industriel et commercial (SPIC) qui doit se financer obligatoirement par ses propres redevances.

Reprise de l'ensemble des données du territoire dans un nouveau logiciel en 2018.

Suivi de l'activité en régie avec un contrat de prestation avec la SAUR pour la partie contrôle annuel.

Budget sans endettement et niveau d'investissement faible.

La capacité d'autofinancement de ce service diminuait chaque année depuis 2017 et est devenue négative à partir de 2018. Une réflexion a été engagée sur 2020 sur la tarification des prestations et a donné lieu à une nouvelle délibération tarifaire en mars 2021. Ces nouveaux tarifs sont applicables au 1/07/2021 pour les contrôles vente, conception, après-vente et au 1/01/2022 pour les contrôles de bon fonctionnement.

En parallèle, l'organisation du service a été revue avec une reprise en régie de l'ensemble des contrôles.

Analyse financière pluriannuelle du budget DECHETS						
Chapitres	2017	2018	2019	2020	2021	2022
						<i>Provisoire</i>
013 - Atténuation de charges	841.24	23 734.83	476.67	1 543.02	1 618.45	3 916.03
70 - Produits des services du domaine et vent	3 667 584.03	3 836 585.65	4 011 231.28	3 897 515.48	4 162 448.52	4 564 898.75
73 - Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74 - Dotations, subventions et participations	36 349.30	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75 - Autres produits de gestion courante	644 597.13	496 243.60	656 333.90	798 203.98	690 627.45	824 359.33
76 - Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77 - Produits exceptionnels	65.26	4 803.33	11 491.90	1 301.75	1 525.72	4 674.71
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	32 500.78
Total Recettes réelles de fonctionnement	4 349 436.96	4 361 367.41	4 679 533.75	4 698 564.23	4 856 220.14	5 430 349.60
011 - Charges à caractère général	3 114 024.04	3 376 416.02	3 441 608.29	3 598 286.27	3 917 355.82	4 010 504.41
012 - Charges de personnel et frais assimilés	533 922.23	612 188.33	752 114.07	736 848.98	719 891.01	764 133.96
014 - Atténuation de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	12 714.00	90 172.12	125 529.47	61 021.89	99 765.02	89 563.14
67 - Charges exceptionnelles	946.15	34 168.98	10 124.60	22 997.54	4 431.16	5 078.69
68 - Dotations aux provisions réglementées	0.00	0.00	0.00	0.00	49 683.64	23 069.20
Total Dépenses réelles de fonctionnement	3 661 606.42	4 112 945.45	4 329 376.43	4 419 154.68	4 791 126.65	4 892 349.40
Epargne de gestion	687 830.54	248 421.96	350 157.32	279 409.55	65 093.49	538 000.20
66 - Charges financières	67 649.96	59 916.38	54 646.16	46 600.63	40 917.76	42 270.20
Capacité d'autofinancement brute	620 180.58	188 505.58	295 511.16	232 808.92	24 175.73	495 730.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	136 540.43	137 126.06	137 731.82	119 635.10	119 635.10	119 635.10
Capacité d'autofinancement nette	483 640.15	51 379.52	157 779.34	113 173.82	-95 459.37	376 094.90
Résultat antérieur reporté	1 126 595.27	1 427 165.98	1 399 611.68	1 486 746.93	1 495 459.48	1 337 775.24
Résultat cumulé	1 610 235.42	1 478 545.50	1 557 391.02	1 599 920.75	1 400 000.11	1 713 870.14

Commentaires :

Budget affecté à la gestion des déchets (collecte, traitement, gestion des deux déchèteries du territoire...). C'est un service public industriel et commercial (SPIC) qui doit se financer obligatoirement par ses propres redevances.

Endettement lié à la construction du CAD (Complexe d'Accueil des Déchets) au Loroux-Bottereau, construit et ouvert en 2016.

Réhabilitation de la déchèterie de Vallet en 2017 avec reprise de sa gestion en régie.

Nouvelle grille tarifaire harmonisée sur l'ensemble du territoire au 1/01/2019.

Extension des consignes de tri mise en place au 1/01/2019.

Travail important réalisé en 2019 sur le suivi des impayés.

Les charges de collecte et de traitement des déchets ont nettement augmenté en 2021, les tonnages déposés en déchèteries sont importants.

Au vu de l'évolution des coûts, il a été proposé de revoir la tarification au 1^{er} juillet 2022 pour anticiper une dégradation de la situation financière de ce budget.

Sur 2022, les charges à caractère général semblent se stabiliser par rapport à la forte augmentation de 2020 à 2021. Les produits sont en nette évolution, notamment grâce aux nouveaux tarifs votés et applicables sur le 2nd semestre 2022.

Analyse financière pluriannuelle du budget ASSAINISSEMENT						
Chapitres	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	cumuls communes					Provisoire
013 - Atténuation de charges	0.00	90.00	0.00	0.00	0.00	640.00
70 - Produits des services du domaine et vent	2 448 248.43	2 377 798.12	3 030 126.28	2 494 279.13	2 988 865.62	2 877 786.66
73 - Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74 - Dotations, subventions et participations	3 466.66	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75 - Autres produits de gestion courante	24 755.00	1 811.89	1 826.58	1 972.70	2 527.07	26 241.75
76 - Produits financiers	4 513.18	2.13	0.00	0.00	0.00	0.00
77 - Produits exceptionnels	4 804.66	15.82	7 675.70	1 590.03	691.90	1 665.44
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 139.08
Total Recettes réelles de fonctionnement	2 485 787.93	2 379 717.96	3 039 628.56	2 497 841.86	2 992 084.59	2 908 472.93
011 - Charges à caractère général	352 081.90	308 486.53	398 174.12	268 624.40	283 452.62	234 336.34
012 - Charges de personnel et frais assimilés	269 841.97	292 608.99	258 233.82	275 009.69	277 510.64	312 361.04
014 - Atténuation de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	14 626.20	0.00	3 235.66	2.94	5 142.10	0.57
67 - Charges exceptionnelles	38.76	1 000.00	21 040.66	41 156.00	37 254.92	57 849.91
68 - Dotations aux provisions réglementées	0.00	0.00	0.00	0.00	3 621.41	1 186.40
Total Dépenses réelles de fonctionnement	636 588.83	602 095.52	680 684.26	584 793.03	606 981.69	605 734.26
Epargne de gestion	1 849 199.10	1 777 622.44	2 358 944.30	1 913 048.83	2 385 102.90	2 302 738.67
66 - Charges financières	382 378.17	410 050.06	448 382.61	351 358.28	329 551.35	310 465.71
Capacité d'autofinancement brute	1 466 820.93	1 367 572.38	1 910 561.69	1 561 690.55	2 055 551.55	1 992 272.96
16 - Emprunts et dettes assimilées	805 246.90	985 793.70	907 366.88	873 562.20	877 355.67	897 225.99
Capacité d'autofinancement nette	661 574.03	381 778.68	1 003 194.81	688 128.35	1 178 195.88	1 095 046.97
Résultat antérieur reporté	1 075 585.60	986 554.02	779 095.45	1 564 103.30	489 670.31	645 997.69
Résultat cumulé	1 737 159.63	1 368 332.70	1 782 290.26	2 252 231.65	1 667 866.19	1 741 044.66

Commentaires :

Budget affecté à la gestion de l'assainissement collectif, compétence transférée à la CCSL au 1/01/2018. C'est un service public industriel et commercial (SPIC) qui doit se financer obligatoirement par ses propres redevances.

Reprise des travaux en cours dans les communes et mise en place de l'organisation en 2018. Activité en grande partie, gérée avec des délégataires (SAUR et SUEZ) avec un contrat par commune.

Réflexion sur 2018 et 2019 sur le choix du mode de gestion au 1/01/2020 et démarrage d'une nouvelle DSP avec SUEZ pour 8 communes dès 2020. Les 3 autres communes s'y intégreront au fur et à mesure de la fin de leur propre contrat.

Collecte des données et démarrage de la facturation de la PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif). Emission de nombreux titres PFAC et Branchements sur 2019 pour rattraper le passif. 50 dossiers d'emprunts ont été transférés et le programme d'investissement est important.

Harmonisation du prix de la redevance d'assainissement, avec un lissage sur 10 ans jusqu'en 2027. La CAF nette est relativement faible compte tenu des investissements annuels réalisés et à venir.

Lancement de l'élaboration du schéma directeur des eaux usées en 2020 pour analyser et préparer un plan pluriannuel d'investissement.

Dans l'attente du schéma directeur, le tarif de la redevance a été revu courant 2021 et le nouveau montant s'est appliqué dès le 1/01/2022. Une étude complémentaire a été faite sur l'année 2022 pour revoir le lissage sur 10 ans à partir des investissements projetés et du besoin de financement nécessaire. Cette étude a permis de définir une capacité d'investissement maximum possible.

La situation 2022 reste stable en dépenses comme en recettes. Cependant, la tarification a été revue pour permettre le financement des investissements à venir dans les 10 prochaines années, qui se précisera notamment au regard des résultats apportés par le schéma directeur des eaux usées en cours de finalisation. Un lissage de la redevance est toujours maintenu jusqu'en 2027 pour chacune des communes.

Analyse financière pluriannuelle du budget ATELIERS RELAIS						
Chapitres	2017	2018	2019	2020	2021	2022
						<i>Provisoire</i>
013 - Atténuation de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70 - Produits des services du domaine et vent	12 620.10	11 244.72	7 361.00	6 199.00	10 400.00	10 940.00
73 - Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74 - Dotations, subventions et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75 - Autres produits de gestion courante	100 197.77	80 938.64	68 343.76	160 551.10	174 128.27	184 763.60
76 - Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77 - Produits exceptionnels	1 482.00	27.55	1 329.30	56.00	0.00	4 118.40
Total Recettes réelles de fonctionnement	114 299.87	92 210.91	77 034.06	166 806.10	184 528.27	199 822.00
011 - Charges à caractère général	21 703.22	27 822.51	33 406.04	21 655.51	16 385.25	18 803.46
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014 - Atténuation de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	0.21	1.53	995.45	0.39	0.40	0.00
67 - Charges exceptionnelles	0.00	3 597.60	0.00	2.06	0.00	0.00
68 - Dotations aux provisions réglementées	0.00	0.00	0.00	0.00	3 127.50	3 000.00
Total Dépenses réelles de fonctionnement	21 703.43	31 421.64	34 401.49	21 657.96	16 385.65	21 803.46
Epargne de gestion	92 596.44	60 789.27	42 632.57	145 148.14	168 142.62	178 018.54
66 - Charges financières	1 091.32	182.46	4 562.80	4 604.29	4 068.69	4 826.42
Capacité d'autofinancement brute	91 505.12	60 606.81	38 069.77	140 543.85	164 073.93	173 192.12
16 - Emprunts et dettes assimilés	51 734.60	43 695.83	111 429.83	130 633.10	125 660.00	126 244.43
Capacité d'autofinancement nette	39 770.52	16 910.98	-73 360.06	9 910.75	38 413.93	46 947.69
Résultat antérieur reporté	33 615.81	100 285.93	135 507.74	203 462.31	329 071.16	421 623.39
Résultat cumulé	73 386.33	117 196.91	62 147.68	213 373.06	367 485.09	468 571.08

Commentaires :

Budget affecté à la gestion des trois hôtels d'entreprises construits sur le territoire (à Divatte s/Loire, Mouzillon et Le Pallet) et mis en location à des entreprises, ainsi qu'un commerce de proximité (à La Boissière du Doré).

Vente de l'hôtel d'entreprise de Mouzillon en 2018 pour 450 000 €.

Dans le cadre de l'intérêt communautaire sur la politique de dernier commerce de proximité : transfert du bâtiment à la commune de La Boissière du Doré effectué en 2019.

Construction d'un nouvel atelier relais sur 2019-2020 avec financement par un nouvel emprunt.

L'année 2022 a été stable sur ce budget. La négociation concernant la vente du dernier atelier relais construit sur Mouzillon devrait aboutir sur l'exercice 2023, permettant également le remboursement anticipé du seul emprunt existant. Il ne restera plus que la gestion des 2 hôtels d'entreprises de Divatte sur Loire et du Pallet.

Analyse financière pluriannuelle du budget ZONES						
Chapitres	2017	2018	2019	2020	2021	2022
						<i>Provisoire</i>
013 - Atténuation de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70 - Produits des services du domaine et vent	499 372.95	486 314.25	745 125.00	562 185.00	564 345.00	652 927.89
73 - Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74 - Dotations, subventions et participations	2 250 108.35	1 288 680.00	32 380.00	217 735.87	0.00	19 610.89
75 - Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.04	0.38	0.00	0.00
76 - Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77 - Produits exceptionnels	0.00	0.00	107.28	0.00	1 590.00	20.00
Total Recettes réelles de fonctionnement	2 749 481.30	1 774 994.25	777 612.32	779 921.25	565 935.00	672 558.78
011 - Charges à caractère général	397 567.39	326 385.38	647 811.36	400 184.62	543 755.88	1 130 935.17
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014 - Atténuation de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	0.00	0.80	0.00	0.00	1.04	0.00
67 - Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	45 313.43	0.00	0.00
Total Dépenses réelles de fonctionnement	397 567.39	326 386.18	647 811.36	445 498.05	543 756.92	1 130 935.17
Epargne de gestion	2 351 913.91	1 448 608.07	129 800.96	334 423.20	22 178.08	-458 376.39
66 - Charges financières	72 290.13	33 828.88	30 201.97	26 538.03	22 836.31	19 096.10
Capacité d'autofinancement brute	2 279 623.78	1 414 779.19	99 598.99	307 885.17	-658.23	-477 472.49
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 585 076.98	174 988.83	176 884.14	178 816.49	180 786.60	182 795.22
Capacité d'autofinancement nette	-305 453.20	1 239 790.36	-77 285.15	129 068.68	-181 444.83	-660 267.71
Résultat antérieur reporté	51 549.17	31 610.96	1 435 205.91	1 689 527.02	2 014 520.27	1 640 803.98
Résultat cumulé	-253 904.03	1 271 401.32	1 357 920.76	1 818 595.70	1 833 075.44	980 536.27

Commentaires :

Budget de gestion de stocks de terrains à aménager dans les zones d'activités du territoire.

Les terrains aménagés sont ensuite commercialisables auprès des entreprises pour y construire leurs locaux professionnels.

Transfert en 2017 de l'emprunt relatif à la zone du Plessis du budget zones au budget général.

Sont en cours d'aménagement et de commercialisation les zones suivantes :

- Zone de Beausoleil 3 à Saint Julien de Concelles
- Zone du Haut Bois au Landreau
- Zone des 4 Chemins à Mouzillon
- Zone des Treize-Vents à La Regrippière
- Zone de St Clément à Divatte sur Loire
- Zone des Dorices à Vallet.

Une réflexion est engagée dans le cadre de l'élaboration du PLUi sur la définition foncière des zones en cours de commercialisation et des futures zones économiques pour se conformer à l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Un premier objectif intermédiaire de réduction de moitié du rythme de la consommation d'espaces est fixé pour la période 2021 – 2031.

Analyse financière pluriannuelle du budget principal CCSL						
Chapitres	2017	2018	2019	2020	2021	2022
						<i>Provisoire</i>
013 - atténuation de charges	192 312.07	115 627.51	128 033.25	151 111.06	110 130.58	161 447.69
70 - Produits des services du domaine et vent	757 611.89	853 581.09	885 711.76	968 751.20	1 154 546.77	1 291 007.53
73 - Impôts et taxes	11 168 670.76	10 855 993.71	11 256 971.16	11 640 683.71	10 977 843.99	11 693 304.82
74 - Dotations, subventions et participations	3 210 583.61	3 005 809.03	3 061 435.62	3 895 836.36	4 521 825.39	4 929 170.88
75 - Autres produits de gestion courante	317 540.65	322 304.16	384 874.37	405 020.25	405 385.39	407 867.85
76 - Produits financiers	6.43	6.43	6.43	6.43	6.43	6.43
77 - Produits exceptionnels	33 007.12	60 255.39	39 852.91	153 045.41	55 595.71	128 656.71
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 227.33
Total recettes réelles de fonctionnement	15 679 732.53	15 213 577.32	15 756 885.50	17 214 454.42	17 225 334.26	18 612 689.24
011 - Charges à caractère général	1 653 313.35	1 426 774.10	1 425 633.82	1 512 372.74	1 623 875.10	2 197 044.76
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 553 158.00	4 224 654.76	4 468 667.92	5 069 156.49	5 868 617.44	7 050 883.53
014 - Atténuation de produits	2 786 803.33	2 986 915.33	2 815 408.13	2 766 284.44	2 642 874.78	2 610 419.02
65 - Autres charges de gestion courante	3 962 611.36	4 448 136.67	4 793 774.89	4 670 672.30	4 569 467.85	4 561 416.92
67 - Charges exceptionnelles	187 034.95	622 162.47	6 111.37	392 848.18	33 101.80	113 862.11
68 - Dotations aux provisions réglementées	0.00	0.00	0.00	0.00	2 177.20	350.80
Total dépenses réelles de fonctionnement	13 142 920.99	13 708 643.33	13 509 596.13	14 411 334.15	14 740 114.17	16 533 977.14
Epargne de gestion	2 536 811.54	1 504 933.99	2 247 289.37	2 803 120.27	2 485 220.09	2 078 712.10
66 - Charges financières	115 061.45	198 916.68	182 636.37	128 593.54	106 213.75	85 546.40
Capacité d'autofinancement brute	2 421 750.09	1 306 017.31	2 064 653.00	2 674 526.73	2 379 006.34	1 993 165.70
16 - emprunts et dettes assimilés	720 839.35	825 291.06	783 834.25	710 715.16	731 919.37	671 333.10
Capacité d'autofinancement nette	1 700 910.74	480 726.25	1 280 818.75	1 963 811.57	1 647 086.97	1 321 832.60
Résultat antérieur reporté	3 746 147.60	2 961 522.61	3 125 799.17	3 314 007.47	4 279 863.18	4 761 741.30
Résultat cumulé	5 447 058.34	3 442 248.86	4 406 617.92	5 277 819.04	5 926 950.15	6 083 573.90

Commentaires :

Budget principal de la collectivité organisé en 5 pôles aujourd'hui : Ressources, Aménagement et Attractivité du territoire, Environnement et Patrimoine, Animation du territoire et Solidarités.

Absence de nouveaux emprunts sur 4 ans.

Harmonisation de la fiscalité en 2017 et 2018 sur l'ensemble du territoire.
Recettes fiscales exceptionnelles de 661 757 € en 2017.

Modification des compétences : extension du service urbanisme au 1/04/2017, fin du service portage de repas au 31/05/2017, transfert du multi-accueil à la commune du Pallet au 1/09/2017, transfert des équipements sportifs au 1/01/2018, GEMAPI au 1/01/2018, RGPD au 1/11/2018.

En 2018 : Versement d'une subvention d'équipement d'1 000 000 € au budget piscines et d'une subvention de fonctionnement de 600 000 € vers le budget aménagement de zones.

Modification des compétences : Extension du service commun informatique aux communes de Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, La Remaudière au 1/09/2019, PLUi au 1/09/2019.

Augmentations importantes des participations aux syndicats (GEMAPI, Office du tourisme) et au SDIS sur 2019 et suivantes.

En 2020, réintégration du budget annexe Transports Scolaires au sein de ce budget et reprise de la partie RH du budget annexe SSIAD (qui est refacturée à l'établissement public ensuite).

En 2021, prise de compétence et création de l'école de musique Sèvre&Loire au 1/09 avec reprise de 2 structures, l'une municipale gérée par la ville de Vallet et l'autre association à Divatte sur Loire.
Des chargés de mission sont recrutés sur le PCAET et sur le dispositif PVD. Et la compétence Mobilités se met en place également.

L'année 2022 reflète l'activité de la CCSL sur 12 mois pour l'ensemble de ses compétences et la reprise des animations, évènements... après la période de crise sanitaire. Les coûts des fluides augmentent sur la fin d'année et vont continuer ainsi sur l'exercice 2023.

Concernant la masse salariale, la hausse de la valeur du point d'indice de rémunération au 1/07/2022, le reclassement des grilles statutaires des catégories C et B, et l'attribution du complément de traitement indiciaire (CTI) créé à la suite des accords du Ségur de la santé pour certains agents impactent également le coût de la masse salariale, sur une partie de l'année. Pour 2023, ces revalorisations concerneront l'année complète. De plus, la réévaluation du régime indemnitaire aura un impact sur les charges de personnel pour tous les budgets de la CCSL.

2) La masse salariale

MASSE SALARIALE 2016		
CCV	voté	réalisé
Budget principal	2 449 935 €	2 247 745.88 €
	2 449 935 €	2 247 745.88 €
CCLD	voté	réalisé
Budget principal	3 930 952 €	3 769 418.02 €
	3 930 952 €	3 769 418.02 €
	6 380 887 €	6 017 163.90 €

MASSE SALARIALE 2017		
CCSL	voté	réalisé
Budget principal	4 864 777 €	4 553 158.00 €
Budget Déchets	633 035 €	533 922.23 €
Budget Spanc	41 500 €	41 499.17 €
Budget Piscines	421 900 €	409 733.32 €
Budget Ssiad	414 159 €	412 125.27 €
Budget Transports scolaires	203 940 €	180 711.67 €
	6 579 311 €	6 131 149.66 €

1.89%

MASSE SALARIALE 2018		
CCSL	voté	réalisé
Budget principal	4 535 855 €	4 224 654.76 €
Budget Déchets	650 980 €	612 188.33 €
Budget Spanc	51 290 €	49 464.41 €
Budget Piscines	465 530 €	438 423.71 €
Budget Ssiad	453 400 €	445 478.29 €
Budget Transports scolaires	229 270 €	195 144.89 €
	6 386 325 €	5 965 354.39 €
Budget Assainissement	324 245 €	292 608.99 €
	6 710 570 €	6 257 963.38 €

-2.70%

2.07%

MASSE SALARIALE 2019		
CCSL	voté	réalisé
Budget principal	4 688 734 €	4 468 667.92 €
Budget Déchets	767 400 €	752 114.07 €
Budget Spanc	73 900 €	71 471.60 €
Budget Piscines	478 790 €	463 911.33 €
Budget Ssiad	463 860 €	435 380.07 €
Budget Transports scolaires	215 700 €	199 702.86 €
Budget Assainissement	282 000 €	258 233.82 €
	6 970 384 €	6 649 481.67 €

6.26%

MASSE SALARIALE 2020		
CCSL	voté	réalisé
Budget principal	5 478 042 €	5 069 156.49 €
Budget Déchets	831 700 €	736 848.98 €
Budget Spanc	72 000 €	68 095.90 €
Budget Piscines	460 330 €	447 711.88 €
Budget Ssiad	3 900 €	- €
Budget Transports scolaires	2 600 €	- €
Budget Assainissement	286 700 €	275 009.69 €
	7 135 272 €	6 596 822.94 €

-0.79%

MASSE SALARIALE 2021		
CCSL	voté	réalisé
Budget principal	6 058 255 €	5 862 580.49 €
Budget Déchets	831 700 €	719 891.01 €
Budget Spanc	65 950 €	62 658.25 €
Budget Piscines	626 900 €	625 426.07 €
Budget Assainissement	291 800 €	277 510.64 €
	7 874 605 €	7 548 066.46 €

14.42%

MASSE SALARIALE 2022		
CCSL	voté	réalisé
Budget principal	7 045 385 €	7 050 883.53 €
Budget Déchets	764 200 €	764 133.96 €
Budget Spanc	120 600 €	111 246.51 €
Budget Piscines	782 430 €	756 202.90 €
Budget Assainissement	424 300 €	312 361.04 €
	9 136 915 €	8 994 827.94 €

19.17%

1 446 761.48 €

Entre 2016 et 2017 :

- Police municipale ex-CCLD : transférée aux communes
- Indemnité de départ volontaire ex-DGS
- Extension du service commun urbanisme au 1/04/2017 : effectifs communaux transférés
- Recrutement d'un directeur du Pôle Environnement et Patrimoine
- Extension du dispositif de tickets restos pour l'ensemble du personnel au 1/01/2017

Entre 2017 et 2018 :

- Harmonisation du régime indemnitaire en 2 ans : 1ère année d'évolution en 2018
- Charge d'une DGS en moins
- Transfert du multi-accueil au 1/09/2017
- Prise de la compétence Assainissement : transfert de personnel à la CCSL au 1/01/2018
- Recrutement d'une coordinatrice enfance-jeunesse-parentalité
- Recrutement en informatique (RGPD)

Entre 2018 et 2019 :

- Harmonisation du régime indemnitaire en 2 ans : 2ème année d'évolution en 2019
- Recrutement d'une coordinatrice enfance-jeunesse-parentalité (arrivée en 06/2018)
- Recrutement d'un manager en lecture publique (arrivée en 06/2019)
- Recrutement en informatique (RGPD) (arrivé en 10/2018)
- Recrutement d'un contrôleur de gestion (arrivé en 01/2019)
- Renfort au service Urbanisme pour remplacement maladie
- Recrutement d'un manager gestion des déchets / PCAET (arrivé en 04/2019)
- Recrutement d'une assistante au service Assainissement (arrivée en 10/2019)
- Renfort en Déchets pour la mise en place de la RI
- Renfort en Déchets pour compenser des mi-temps thérapeutiques et maladies au CAD

- En 2018, certains postes sont restés vacants le temps des recrutements (RH, finances, commande publique)

Entre 2019 et 2020 :

- Stabilisation des effectifs, pas de transfert de nouvelles compétences
- Intégration des agents Transports Scolaires du budget annexe vers le budget principal
- Intégration des agents SSIAD du budget annexe vers le budget principal

Entre 2020 et 2021 :

- Intégration des effectifs de la piscine Naïadolis au 1/09/2021 (environ 155 000 €)
- Intégration des effectifs de l'école de musique de Vallet et de Divatte au 1/09/2021 (environ 346 000 €)
- Réorganisation de la direction avec la création d'un 5^{ème} pôle et du service RH avec le recrutement d'une 5^{ème} personne
- Année complète de masse salariale pour le 3^{ème} poste en Informatique
- Renfort au service urbanisme, au service lecture publique pour le contrôle des pass sanitaires
- Création de nouveaux emplois pour répondre aux nouveaux dispositifs : 2 chargées de mission pour le PCAET, 1 chargée de mission pour le dispositif PVD
- Organisation du service Mobilités avec la prise de compétence et recrutement d'un manager

Entre 2021 et 2022 :

- Intégration en régie du fonctionnement de la piscine Naïadolis au 1/09/2021 : effectifs sur une année complète en 2022
- Création d'une école de musique intercommunale au 1/09/2021 avec intégration des effectifs présents dans les structures associative et municipale préexistantes : effectifs sur une année complète en 2022
- Revalorisation du point d'indice au 1/07/2022 pour tous : coût total annuel estimé à 265 000 € (soit 132 500 € sur 2022 et 132 500 € supplémentaires sur 2023)
- Reclassement complet des grilles statutaires des catégories C et B
- Attribution du complément de traitement indiciaire (CTI) créé à la suite des accords du Ségur de la santé aux auxiliaires de soins et infirmières du SSIAD et aux aides à domicile du SAAD
- Attribution de la prime grand âge pour les auxiliaires de soins et infirmières du SSIAD
- Réorganisation du service d'assainissement collectif et spanc avec la reprise en régie des contrôles
- Réorganisation du service urbanisme avec la création d'un poste supplémentaire en accueil du public
- Recrutement de l'adjointe au manager de gestion des déchetteries, poste vacant depuis 2 ans
- Renfort sur le service Mobilités le temps de la mise en place des actions Mobilités au moment de la prise de compétence
- Réorganisation du pôle Solidarités avec réorganisation des temps de travail entre les services : recrutement de 2 infirmières coordinatrices au SSIAD (1 poste vacant depuis 1 an et 1 création de poste) et recrutement d'1 coordinatrice au SAAD (à la place d'une assistante de service).

Pour 2023 :

- Réévaluation de l'ensemble du régime indemnitaire de la CCSL au 1/01/2023 : coût supplémentaire de 250 000 € par an
- Intégration du CLIC au sein des effectifs de la CCSL au 1/01/2023 : coût supplémentaire estimé à 141 000 €
- Création de nouveaux postes au budget général :
Poste Gemapi pour 6 mois
Poste Leader pour 3 mois
- Budget piscines : réorganisation des équipes avec la réouverture de Divquatic et le fonctionnement d'un bassin nordique à l'année

3) La dette

La CCSL comptabilise 61 emprunts au 31 décembre 2022, dont 40 affectés au budget assainissement.

Caractéristiques de la dette au 01/01/2023

Encours 18 442 116.41	Nombre d'emprunts * 61
Taux actuariel * 2.56%	Taux moyen de l'exercice 2.51%

* tirages futurs compris

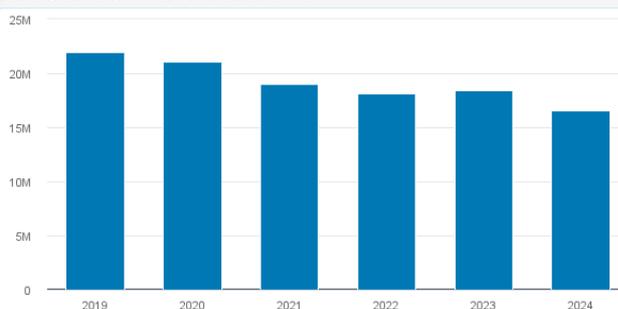
Globalement, le taux moyen de la dette de la CCSL est de 2.56 % sur l'ensemble de ses contrats.

Depuis sa création, la CCSL n'a contracté que 3 emprunts :

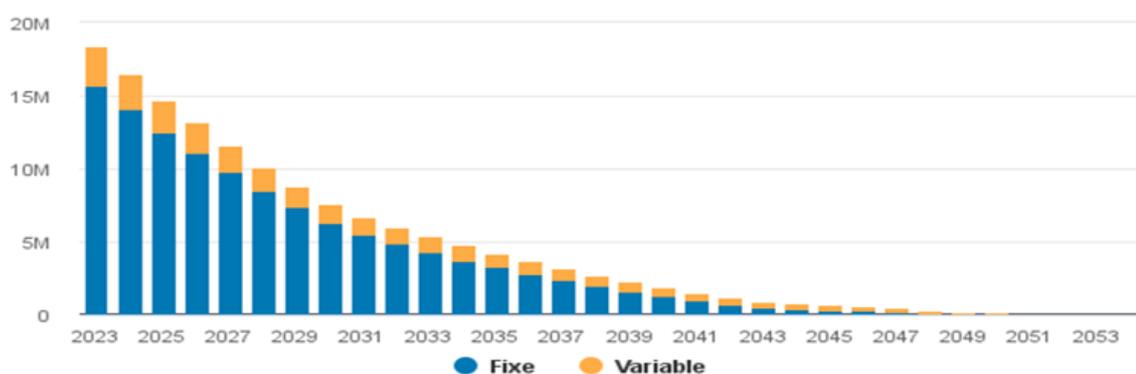
- 1 pour la construction du nouvel atelier relais à Mouzillon en 2019
- 1 pour la construction de la station d'épuration de La Regrippière en 2021
- 1 pour les travaux à la piscine Divaquatic au Loroux-Bottereau en 2022.

3 autres emprunts ont été finalisés par la CCSL suite au transfert de compétence Assainissement pour couvrir les travaux que les communes avaient déjà engagés précédemment.

Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



Extinction de l'encours



Les taux des contrats sont majoritairement fixes, soit 85 % de l'encours :

	Fixes	Variables	Total
Encours	15 715 393.51	2 726 722.90	18 442 116.41
%	85.2%	14.79%	100%
Durée de vie moyenne	7 ans, 1mois	9 ans, 11mois	7 ans, 6 mois
Nombre d'emprunts	52	9	61
Taux actuariel	2.7%	165%	2.56%

Répartition par type d'index :

Index	Nb	Encours au 01/01/2023	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	52	15 715 393.51	85.21%	2 055 361.60	87.42%
LVA	3	1 730 840.99	9.39%	97 104.12	4.13%
EURIBOR03M	6	995 881.91	5.40%	198 581.53	8.45%
TOTAL	61	18 442 116.41		2 351 047.25	

Au niveau du risque bancaire, 100% de la dette correspond à la classification GISSLER : **1A**, c'est-à-dire un niveau de risque extrêmement faible, voire inexistant.

1A : c'est la plus faible valeur de cette grille d'analyse du risque.

L'échelle va de 1 à 6 et de A à F, sachant que la dette classée 6F correspond aux emprunts les plus toxiques.

Durée de vie

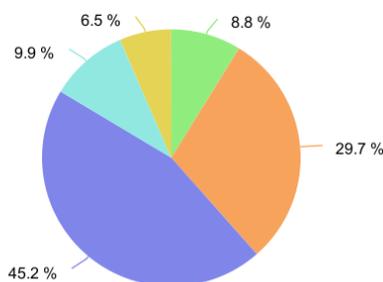
Indicateurs

Encours **18 442 116.41**
 Durée de vie moyenne * **7 ans, 6 mois**
 Durée résiduelle Moyenne * **14 ans, 3 mois**

Duration * **6 ans, 8 mois**
 Durée résiduelle * **31 ans, 3 mois**

* tirages futurs compris

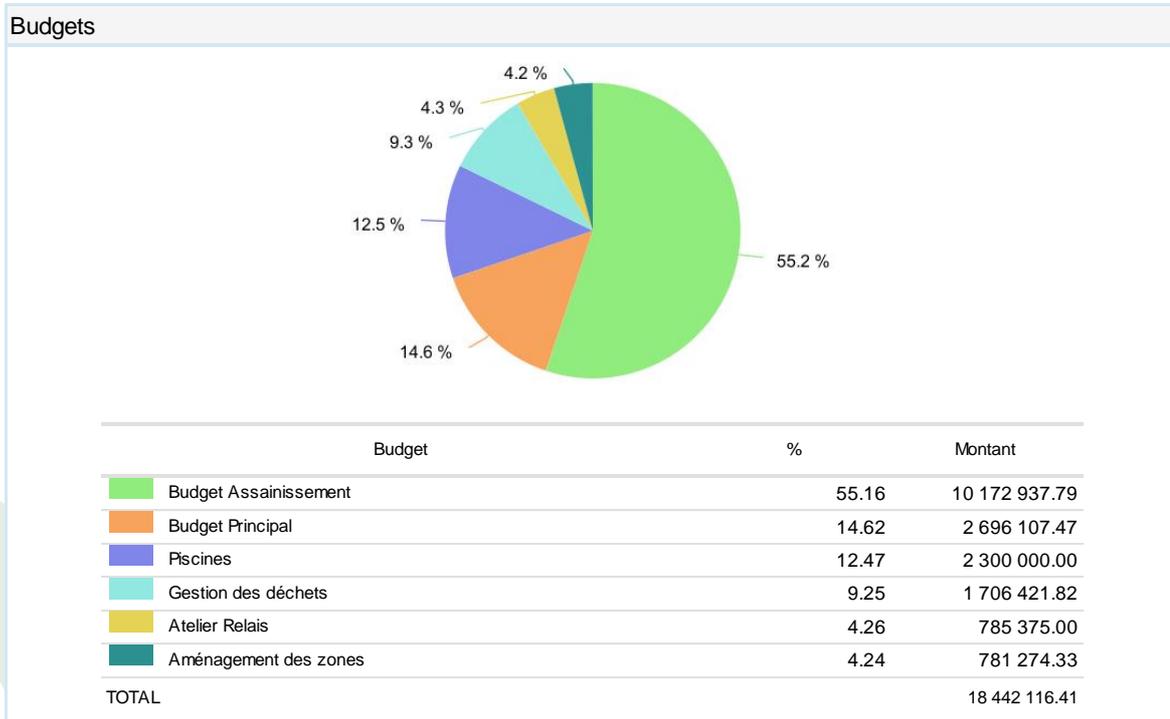
Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	1 620 955.65
5 - 10 ans	5 477 248.35
10 - 20 ans	8 326 637.83
20 - 30 ans	1 821 269.31
>= 30 ans	1 196 005.27
TOTAL	18 442 116.41

8,8% de l'encours de la dette sera remboursé dans les 5 ans, 38,5% entre 5 et 10 ans et 61,6% au-delà de 10 ans.

La dette est répartie dans chacun des budgets. La part la plus importante se situe dans le budget annexe de l'assainissement collectif, avec 55% de l'encours.



La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde.

Elle se calcule comme l'encours de la dette rapporté à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

	Ratio de désendettement	Endettement par habitant
Déchets	3,44	34,33
Budget général	1,35	54,24
Assainissement	5,11	204,67
Total dette tous budgets		371,05

Plusieurs organismes bancaires sont présents dans l'encours de la dette de la CCSL. A chaque consultation, 4 à 5 prêteurs sont systématiquement consultés.

REMBOURSEMENT DE LA DETTE PAR BUDGET de 2017 à 2023

BUDGET PISCINES

Exercice	Encours début	Échéances de l'année				Encours fin
		Capital	Intérêts	Perte de change	Annuité	
2017	234 948,91 €	228 533,19 €	5 835,38 €	18 621,60 €	252 990,17 €	6 415,72 €
2018	6 415,72 €	6 415,72 €	65,28 €	- €	6 481,00 €	- €
2019	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2020	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2021	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2022	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2023	2 300 000,00 €	102 888,64 €	21 496,37 €	- €	124 385,01 €	2 197 111,36 €

Nouvel emprunt encaissé sur 2022 pour 2 300 000 €

BUDGET DECHETS

Exercice	Encours début	Échéances de l'année				Encours fin
		Capital	Intérêts	Perte de change	Annuité	
2017	2 476 743,52 €	136 540,43 €	58 905,28 €	- €	195 445,71 €	2 340 203,09 €
2018	2 340 203,09 €	137 126,06 €	54 905,93 €	- €	192 031,99 €	2 203 077,03 €
2019	2 203 077,03 €	137 731,82 €	50 886,32 €	- €	188 618,14 €	2 065 345,21 €
2020	2 065 345,21 €	119 653,19 €	45 483,38 €	- €	165 136,57 €	1 945 692,02 €
2021	1 945 692,02 €	119 635,10 €	40 539,57 €	- €	160 174,67 €	1 826 056,92 €
2022	1 826 056,92 €	119 635,10 €	40 256,63 €	- €	159 891,73 €	1 706 421,82 €
2023	1 706 421,82 €	119 635,10 €	36 842,91 €	- €	156 478,01 €	1 586 786,72 €

BUDGET ATELIERS RELAIS

Exercice	Encours début	Échéances de l'année				Encours fin
		Capital	Intérêts	Perte de change	Annuité	
2017	106 402,16 €	48 114,60 €	1 000,83 €	- €	49 115,43 €	58 287,56 €
2018	58 287,56 €	43 222,73 €	272,95 €	- €	43 495,68 €	15 064,83 €
2019	1 271 664,83 €	109 309,83 €	4 152,42 €	- €	113 462,25 €	1 162 355,00 €
2020	1 162 355,00 €	125 660,00 €	4 648,66 €	- €	130 308,66 €	1 036 695,00 €
2021	1 036 695,00 €	125 660,00 €	4 113,05 €	- €	129 773,05 €	911 035,00 €
2022	911 035,00 €	125 660,00 €	3 590,70 €	- €	129 250,70 €	785 375,00 €
2023	785 375,00 €	125 660,00 €	3 068,34 €	- €	128 728,34 €	659 715,00 €

Nouvel emprunt encaissé sur 2019 pour 1 256 600 €

BUDGET AMENAGEMENT DE ZONES

Exercice	Encours début	Échéances de l'année				Encours fin
		Capital	Intérêts	Perte de change	Annuité	
2017	3 465 175,44 €	295 129,83 €	72 290,13 €	- €	367 419,96 €	3 170 045,61 €
2018	3 170 045,61 €	174 988,83 €	33 828,88 €	- €	208 817,71 €	2 995 056,78 €
2019	1 500 556,78 €	176 884,14 €	30 201,98 €	- €	207 086,12 €	1 323 672,64 €
2020	1 323 672,64 €	178 816,49 €	26 538,03 €	- €	205 354,52 €	1 144 856,15 €
2021	1 144 856,15 €	180 786,60 €	22 836,32 €	- €	203 622,92 €	964 069,55 €
2022	964 069,55 €	182 795,22 €	19 096,10 €	- €	201 891,32 €	781 274,33 €
2023	781 274,33 €	184 843,10 €	15 316,62 €	- €	200 159,72 €	596 431,23 €

Transfert au budget principal : 1 494 500,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Exercice	Encours début	Échéances de l'année				Encours fin
		Capital	Intérêts	Perte de change	Annuité	
2018	13 611 797,23 €	985 793,70 €	394 724,56 €	- €	1 380 518,26 €	12 626 003,53 €
2019	12 626 003,53 €	907 366,88 €	382 086,37 €	- €	1 289 453,25 €	11 718 636,65 €
2020	11 718 636,65 €	873 562,20 €	356 465,40 €	- €	1 230 027,60 €	10 845 074,45 €
2021	11 947 519,45 €	877 355,67 €	333 405,29 €	- €	1 210 760,96 €	11 070 163,78 €
2022	11 070 163,78 €	897 225,99 €	314 399,90 €	- €	1 211 625,89 €	10 172 937,79 €
2023	10 172 937,79 €	877 718,15 €	293 665,30 €	- €	1 171 383,45 €	9 295 219,64 €

Nouvel emprunt encaissé sur 2021 pour 1 000 000 €

Nouvel emprunt encaissé sur 2021 pour 102 445 €

BUDGET PRINCIPAL

Exercice	Encours début	Échéances de l'année				Encours fin
		Capital	Intérêts	Perte de change	Annuité	
2017	5 622 585,28 €	717 139,87 €	178 015,27 €	- €	895 155,14 €	4 905 445,41 €
2018	6 399 945,41 €	821 861,06 €	181 896,11 €	- €	1 003 757,17 €	5 578 084,35 €
2019	5 578 084,35 €	778 434,25 €	158 947,52 €	- €	937 381,77 €	4 799 650,10 €
2020	4 799 650,10 €	707 515,16 €	136 714,27 €	- €	844 229,43 €	4 092 134,94 €
2021	4 092 134,94 €	727 494,37 €	114 628,95 €	- €	842 123,32 €	3 364 640,57 €
2022	3 364 640,57 €	668 533,10 €	94 038,18 €	- €	762 571,28 €	2 696 107,47 €
2023	2 696 107,47 €	494 740,72 €	75 172,00 €	- €	569 912,72 €	2 201 366,75 €

Transfert du budget zones : 1 494 500,00 €

DETTE TOTALE 2017 à 2022

Exercice	Encours début	Échéances de l'année				Encours fin
		Capital	Intérêts	Perte de change	Annuité	
2017	11 905 855,31 €	1 425 457,92 €	316 046,89 €	18 621,60 €	1 760 126,41 €	10 480 397,39 €
2018	25 586 694,62 €	2 169 408,10 €	665 693,71 €	- €	2 835 101,81 €	17 839 202,17 €
2019	23 179 386,52 €	2 109 726,92 €	626 274,61 €	- €	2 736 001,53 €	21 069 659,60 €
2020	21 069 659,60 €	2 005 207,04 €	569 849,74 €	- €	2 575 056,78 €	19 064 452,56 €
2021	20 166 897,56 €	2 030 931,74 €	515 523,18 €	- €	2 546 454,92 €	18 135 965,82 €
2022	18 135 965,82 €	1 993 849,41 €	471 381,51 €	- €	2 465 230,92 €	16 142 116,41 €
2023	18 442 116,41 €	1 905 485,71 €	445 561,54 €	- €	2 351 047,25 €	16 536 630,70 €

Nombre d'emprunts au 01 01 2017

41

Nombre d'emprunts au 01 01 2021

70

Nombre d'emprunts au 01 01 2019

80

Nombre d'emprunts au 01 01 2022

68

Nombre d'emprunts au 01 01 2020

73

Nombre d'emprunts au 01 01 2023

61

4) La fiscalité

A la création de la Communauté de communes Sèvre et Loire, il a été nécessaire d'harmoniser la fiscalité des ménages et des entreprises.

La méthode retenue a été de calculer les taux moyens pondérés des anciens EPCI (CCLD et CCV).

Le taux moyen pondéré est égal à la division du produit total de la taxe divisé par le nombre total de bases nettes de la taxe.

• La fiscalité des ménages

Pour rappel, l'harmonisation des taxes de fiscalité des ménages a été effectuée en une année.

Le taux de la taxe d'habitation est fixé à 8,31%.

Le taux de la taxe foncière sur le bâti est défini à 0,595%.

Le taux de la taxe foncière sur le non bâti s'élève à 3,96%.

TH

Taxe d'Habitation

Montant réels 2017 CCSL	Montant réels 2018 CCSL	Montant réels 2019 CCSL	Montant réels 2020 CCSL	Montant réels 2021 CCSL	Montant réels 2022 CCSL
3 467 081 €	3 571 320 €	3 760 695 €	3 887 064 €	97 126 €	88 494 €
			3.36%	-98%	-9%
			Fraction de TVA	4 013 756 €	4 400 536 €
				5.76%	9%

Des abattements sur la taxe d'habitation ont été décidés par délibération du Conseil communautaire du 29/03/2017 comme suit :

- Abattement 1 et 2 personnes à charge 10%,
- Abattement 3 personnes et plus 20%,
- Abattement spécial 15%
- Abattement spécial handicapé 10%.

Une réforme de la taxe d'habitation a été décidée en 2018.

Elle maintient les principes de calcul de la taxe d'habitation et du vote du taux par les collectivités.

Elle institue une règle de dégrèvement échelonné sur 3 ans. Environ 80% des foyers (en-dessous d'un plafond de revenu fiscal de référence) seront dégrévés de la taxe pour leurs résidences principales à hauteur de :

- 30% en 2018,
- 65% en 2019,
- 100% en 2020.

Le paiement de la taxe d'habitation sur la résidence principale est maintenu pour les contribuables disposant de revenus supérieurs aux plafonds.

La Loi de Finances 2020 instaure le même processus pour les 20% de foyers restants, à savoir :

- 30% d'exonération en 2021,
- 65% en 2022
- 100% en 2023.

Le paiement de la taxe d'habitation sur la résidence secondaire est maintenu pour tous les contribuables.

A partir de 2021, la seule taxe sur les résidences secondaires est versée à la CCSL. La partie de taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par une fraction de la TVA nationale. L'ensemble de ces 2 recettes évoluent de 5.76% par rapport à 2020, cependant la collectivité manque de visibilité quant à l'évolution de cette compensation. Pour 2022, l'évolution est de 9% par rapport à 2021, notamment grâce à l'évolution de la fraction de TVA reversée.

TFB

Taxe Foncière (Bâti)

Montant réels 2017 CCSL	Montant réels 2018 CCSL	Montant réels 2019 CCSL	Montant réels 2020 CCSL	Montant réels 2021 CCSL	Montant réels 2022 CCSL
209 387 €	215 872 €	225 254 €	234 491 €	222 209 €	234 566 €
			4.10%	-5.24%	6%

Des exonérations sur la taxe foncière sur les propriétés bâties ont été décidées par délibération du Conseil communautaire du 29/03/2017 :

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux entreprises pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté, à 100%, pour une durée de 2 ans.

TFNB

Taxe Foncière (Non Bâti)

Montant réels 2017 CCSL	Montant réels 2018 CCSL	Montant réels 2019 CCSL	Montant réels 2020 CCSL	Montant réels 2021 CCSL	Montant réels 2022 CCSL
109 560 €	110 215 €	131 787 €	133 096 €	133 286 €	138 718 €
			0.99%	0.14%	4%

Total de la fiscalité des ménages :

	TH	TFB	TFNB	Total	€/habitant
2017	3 467 081 €	209 387 €	109 560 €	3 786 028 €	79,00 €
2018	3 571 320 €	215 872 €	110 215 €	3 897 407 €	81,31 €
2019	3 760 695 €	225 254 €	131 787 €	4 117 736 €	85,91 €
2020	3 887 064 €	234 491 €	133 096 €	4 254 651 €	88,29 €
2021	97 126 €	222 209 €	133 286 €	452 621 €	9,27 €
2021 bis	4 110 882 €	222 209 €	133 286 €	4 466 377 €	91,45 €
2022	88 494 €	234 566 €	138 718 €	461 778 €	9,29 €
2022 bis	4 489 030 €	234 566 €	138 718 €	4 862 314 €	97,83 €

Le produit total fiscal provenant des ménages a fortement chuté de 89 % en 2021 par rapport à 2020 en raison de la réforme de la taxe d'habitation, compensée par l'Etat. En intégrant ce reversement, le produit global évolue de 4.97% en 2021 et de 8,86% en 2022.

- **La fiscalité des entreprises**

Pour rappel, la Communauté de communes Sèvre et Loire a harmonisé le taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) sur l'ensemble de son territoire dès 2017, en prenant en compte le taux moyen pondéré, calculé en divisant le produit total de la CFE par le nombre total de bases nettes de CFE. Le taux de CFE est de 24,11%.

Les bases ont également été harmonisées pour chaque tranche, par le calcul des bases moyennes pondérées.

Les bases minimum par tranche de chiffres d'affaires s'appliquent donc comme suit :

Tranche de chiffre d'affaires	Montant minimum légal	Base moyenne pondérée
CA ≤ 10 000	Entre 210 et 505	507
CA > 10 000 et ≤ 32 600	Entre 210 et 1 009	1014
CA > 32 600 et ≤ 100 000	Entre 210 et 2 119	1588
CA > 100 000 et ≤ 250 000	Entre 210 et 3 531	2791
CA > 250 000 et ≤ 500 000	Entre 210 et 5 055	3992
CA > 500 000	Entre 210 et 6 558	4777

CFE**Cotisation Foncière des Entreprises**

Montants réels 2016 produit	Montant réels 2017 CCSL	Montant réels 2018 CCSL	Montant réels 2019 CCSL	Montant réels 2020 CCSL	Montant réels 2021 CCSL	Montant réels 2022 CCSL
2 931 425 €	3 287 034 €	3 464 514 €	3 388 049 €	3 589 009 €	2 839 422 €	2 988 542 €
				5.93%	-20.89%	5.25%
				Compensation Etat Loc.indust.		
					861 529 €	922 108 €
					3.12%	5.67%

Des exonérations sur la CFE ont été décidées par délibération du Conseil communautaire du 29/03/2017 :

- Reprise d'entreprises en difficulté
- Cinémas arts et essais inférieurs à 450 000 entrées
- Médecins et auxiliaires médicaux des communes inférieures à 2 000 habitants
- Librairies labellisées

Sur la partie foncière des entreprises, le calcul des valeurs locatives des locaux industriels a été revu. C'est pourquoi, en 2021, une partie de la recette a été compensée par l'Etat.

CVAE**Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises**

Montant réels 2017 CCSL	Montant réels 2018 CCSL	Montant réels 2019 CCSL	Montant réels 2020 CCSL	Montant réels 2021 CCSL	Montant réels 2022 CCSL
1 763 788 €	1 825 376 €	1 940 964 €	1 909 062 €	1 997 183 €	2 142 560 €
			-1.64%	4.62%	7.28%

TASCOM**Taxe sur les Surfaces COMmerciales**

Taux CCCLD : 1,05 et CCV : 1,20			Taux CCSL : 1,10			Taux CCSL : 1,15		
Montants réels 2017			Montants réels 2018			Montants réels 2019		
CA	Surface	taxe	CA	Surface	taxe	CA	Surface	taxe
121 078 245 €	27952	621 432 €	126 998 794 €	27952	461 325 €	132 857 106 €	27522	594 975 €
Prévision 2017 :		457 787 €	Prévision 2018 :		454 919 €	Prévision 2019 :		461 500 €
Taux CCSL : 1,20			Taux CCSL : 1,20			Taux CCSL : 1,20		
Montants réels 2020			Montants réels 2021			Montants réels 2022		
CA	Surface	taxe	CA	Surface	taxe	CA	Surface	taxe
135 722 612 €	27685	558 756 €	133 541 385 €	26196	514 834 €	129 537 848 €	26823	529 387 €
Prévision 2020 :		595 630 €	Prévision 2021 :		564 242 €	Prévision 2022 :		515 224 €
		-6.09%			-7.86%			2.83%

L'application de l'article 21 de la loi de finances 2016-2017 du 29/12/2016 pour 2017 a entraîné une augmentation non pérenne des produits de TASCOM versés aux EPCI.

Cet article prévoit que les exploitants de surfaces commerciales supérieures à 2500 m² soumises à la TASCOM s'acquittent d'un acompte à hauteur de 50% de la TASCOM due l'année suivante.

La création de cet acompte a donc créé un pic de recettes mais uniquement sur 2017.

Par délibération du Conseil communautaire en date du 29/03/2017, le coefficient multiplicateur s'applique ainsi :

- 1,10 pour 2018
- 1,15 pour 2019
- 1,20 pour 2020

IFER**Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau**

	Montant réels 2017 CCSL	Montant réels 2018 CCSL	Montant réels 2019 CCSL	Montant réels 2020 CCSL	Montant réels 2021 CCSL	Montant réels 2022 CCSL
Eoliennes et hydroliennes	47 656 €	48 106 €	48 750 €	49 264 €	49 588 €	50 360 €
Centrales électriques	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Centrales photovoltaïques	13 594 €	508 €	1 310 €	1 324 €	1 333 €	1 353 €
Centrales hydrauliques	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Transformateurs électriques	57 172 €	57 744 €	58 496 €	59 080 €	59 436 €	60 328 €
Stations radioélectriques	69 660 €	69 285 €	69 017 €	75 723 €	91 331 €	108 555 €
Gaz - stockage, transport...	1 541 €	1 556 €	1 576 €	1 590 €	1 599 €	1 622 €
Répartiteurs de téléphonie	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Matériel roulant ferroviaire	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Matériel roulant (île de France)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	189 623 €	177 199 €	179 149 €	186 981 €	203 287 €	222 218 €
		-6.55%	1.10%	4.37%	8.72%	9.31%

Total de la fiscalité des entreprises :

	CFE	CVAE	TASCOM	IFER	Total	€/habitant
2017	3 287 034 €	1 763 788 €	621 432 €	189 623 €	5 861 877 €	122,30 €
2018	3 464 514 €	1 825 376 €	461 325 €	177 199 €	5 928 414 €	123,68 €
2019	3 388 049 €	1 940 964 €	594 975 €	179 149 €	6 103 137 €	127,33 €
2020	3 589 009 €	1 909 062 €	558 756 €	186 981 €	6 243 808 €	129,56 €
2021	2 839 422 €	1 997 183 €	514 834 €	203 287 €	5 554 726 €	113,73 €
2021 bis	3 700 951 €	1 997 183 €	514 834 €	203 287 €	6 416 255 €	131,37 €
2022 bis	3 910 650 €	2 142 560 €	529 387 €	222 218 €	6 804 812 €	136,91 €

Le produit total fiscal provenant des entreprises est en hausse de 2,76 % en 2021 par rapport à 2020, en intégrant la compensation de l'Etat sur la réforme des locaux industriels. Il est en progression de 6,05% en 2022.

5) Les dotations et péréquations

La Communauté de communes Sèvre et Loire reçoit également des dotations de l'Etat pour un montant de 2 993 638 €, FPIC inclus.

Elles représentent près de 16% des recettes réelles annuelles du budget général et un montant de 60,23 € par habitant.

DGF

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022
Dotation de base	303 615 €	153 644 €				
Dotation de péréquation	738 947 €	372 549 €				
Bonification	462 876 €	395 665 €				
Garantie	84 163 €	676 184 €				
	1 589 601 €	1 598 042 €				
Contribution au redressement des finances publiques						
2014 -	137 652 €	137 627 €				
2015 -	339 226 €	339 165 €				
2016 -	335 405 €	335 343 €				
2017 -	164 022 €	163 992 €				
-	976 305 €	976 127 €				
Dotation d'intercommunalité	613 296 €	621 915 €	688 862 €	761 927 €	849 525 €	900 256 €
Dotation de compensation part salaires	1 234 361 €	1 208 585 €	1 180 835 €	1 159 246 €	1 136 415 €	1 111 487 €
Dotation totale	1 847 657 €	1 830 500 €	1 869 697 €	1 921 173 €	1 985 940 €	2 011 743 €

1.30%

FNGIR

FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES

	Montant 2018	Montant 2019	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022
Contribution au FNGIR					
Versement du FNGIR	289 336 €	289 557 €	289 557 €	289 557 €	289 557 €

DCRTP

DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

	Montant 2018	Montant 2019	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022
Versement	206 752 €	198 978 €	195 234 €	195 234 €	195 234 €

FPIC

FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

CC SEVRE & LOIRE	Année 2016 Montant définitif versé	Année 2017 Montant définitif versé	Année 2018 Répartition de droit commun	Année 2019 Répartition de droit commun	Année 2020 Répartition de droit commun	Année 2021 Répartition de droit commun	Année 2022 Répartition de droit commun	Différence 2022/2021
Sous-total Interco	460 554 €	453 728 €	396 537 €	453 926 €	464 919 €	484 459 €	497 104 €	12 645 €
		-1.48%	-12.60%	14.47%	2.42%	4.20%		2.61%
LA BOISSIERE DU DORE	28 242 €	23 443 €	19 566 €	18 577 €	19 601 €	19 680 €	19 860 €	180 €
DIVATTE-SUR-LOIRE	114 885 €	109 549 €	117 359 €	107 002 €	115 640 €	119 483 €	122 060 €	2 577 €
LA CHAPELLE-HEULIN	52 353 €	51 415 €	54 305 €	48 792 €	50 708 €	51 051 €	53 274 €	2 223 €
LE LANDREAU	63 467 €	61 944 €	67 538 €	63 476 €	66 859 €	68 451 €	70 387 €	1 936 €
LE LOROUX-BOTTEREAU	134 393 €	134 085 €	143 597 €	135 481 €	143 409 €	147 149 €	148 986 €	1 837 €
MOUZILLON	51 482 €	51 107 €	53 302 €	49 592 €	53 268 €	54 761 €	55 232 €	471 €
LE PALLET	64 024 €	63 330 €	64 198 €	58 527 €	61 023 €	61 933 €	62 229 €	296 €
LA REGRIPIERE	36 476 €	33 063 €	32 498 €	29 967 €	31 343 €	31 706 €	31 670 €	-36 €
LA REMAUDIERE	26 386 €	26 016 €	28 450 €	25 850 €	26 788 €	27 221 €	28 459 €	1 238 €
SAINT JULIEN DE CONCELLES	106 748 €	103 083 €	113 217 €	104 306 €	108 062 €	114 922 €	121 516 €	6 594 €
VALLET	118 284 €	118 489 €	127 099 €	119 330 €	122 223 €	127 500 €	134 904 €	7 404 €
Sous-total Communes	796 740 €	775 524 €	821 129 €	760 900 €	798 924 €	823 857 €	848 577 €	24 720 €
		-2.66%	5.88%	-7.33%	5.00%			3.00%
Total	1 257 294 €	1 229 252 €	1 217 666 €	1 214 826 €	1 263 843 €	1 308 316 €	1 345 681 €	37 365 €
		-2.23%	-0.94%	-0.23%	4.03%	3.52%		2.86%

La part communautaire du FPIC a connu une diminution en 2018 du fait de la baisse du CIF, au profit de la part des communes. Pour 2019, la situation est inversée et l'enveloppe globale diminue légèrement. Pour 2020, l'enveloppe globale augmente d'environ 49 000 € soit 4% de plus que 2019 avec, environ 38 000 € de plus pour les communes et 11 000 € de plus pour la CCSL. Pour 2021, l'enveloppe globale évolue à nouveau de 44 473 € soit 3,52%, 19 540 € de plus pour la CCSL et 24 933 € pour les communes. Pour 2022, l'évolution globale est de 2,86%, 12 645 € de plus pour la CCSL et 24 720 € pour les communes.

6) Les transferts financiers entre l'EPCI et les communes

La Communauté de communes Sèvre et Loire et ses communes membres ont des transferts financiers :

- Par le biais de l'attribution de compensation, qui permet de fixer les calculs de transfert de charges en cas de transfert de compétences
- Par le moyen de refacturation de prestations de services ou de services communs exercées pour le compte des communes.

- **L'attribution de compensation**

Le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) correspond au rapport entre la fiscalité perçue par l'EPCI et la totalité de la fiscalité du territoire perçue par l'ensemble intercommunal, communes comprises.

Plus le CIF est élevé, plus le transfert de compétences communales à l'EPCI est supposé être important.

Le CIF de la CCSL baisse de 12,92% entre 2017 et 2018 et reprend 14,74% entre 2018 et 2019, puis il baisse à nouveau de 1,55% entre 2019 et 2020.

Pour 2021, le CIF progresse de 0,66% et pour 2022 il baisse de 0,24%.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CIF DGCL	0,373990	0,325654	0,373656	0,367861	0,370293	0,369407

L'attribution de compensation permet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources et de charges opérés lorsqu'une compétence est transférée entre l'EPCI et ses communes-membres.

Sur la Communauté de communes Sèvre et Loire, deux communes disposent d'une attribution négative :

- Le Landreau pour un montant de – 55 048,71 €
- La Remaudière pour un montant de – 30 384,11 € et pour laquelle le Conseil communautaire, par délibération du 18 octobre 2017, avait décidé de geler l'attribution à 0 €, pendant 3 ans, pour les années 2018, 2019, 2020.

Les autres communes bénéficient d'une attribution de compensation positive.

Le montant de l'attribution a évolué en 2017 et en 2018 en fonction des compétences transférées, puis à nouveau en 2021. Depuis le 1/01/2022, les montants restent identiques pour chacune des communes, car aucune nouvelle compétence n'a été transférée.

	ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEPUIS LE 01/01/2022	
	reversée aux communes	reversée à la CCSL
LA BOISSIERE DU DORE	61 110.77 €	
DIVATTE-SUR-LOIRE	369 624.18 €	
LA CHAPELLE-HEULIN	170 735.80 €	
LE LANDREAU		- 55 048.71 €
LE LOROUX-BOTTEREAU	191 790.86 €	
MOUZILLON	134 146.43 €	
LE PALLET	194 615.53 €	
LA REGRIPIERE	31 051.27 €	
LA REMAUDIERE		- 30 384.11 €
SAINT JULIEN DE CONCELLES	333 020.66 €	
VALLET	1 124 323.52 €	
	2 610 419.02 €	- 85 432.82 €

• Les facturations de services

Plusieurs services communs ont été mis en place par l'intercommunalité pour le compte des communes, tels que le service urbanisme et le service de protection des données. La CLECT a intégré les coûts du service de protection des données (RGPD) dans les attributions de compensations ci-dessus.

En 2020, seul le service commun urbanisme a fait l'objet d'une refacturation aux communes.

Facturation du service commun urbanisme :

Communes	Habitants Population municipale 1er janvier 2022	Accueil Coordination (20%)	Instruction (80%)	Participation 2022	Participation 2021	Différence 2022/2021
la Boissière du Doré	1 054	2 108.00 €		2 108.00 €	2 098.00 €	10.00 €
la Chapelle Heulin	3 357	10 233.54 €	24 546.24 €	34 779.78 €	31 313.10 €	3 466.69 €
Divatte sur Loire	6 975	10 233.54 €	51 000.90 €	61 234.44 €	55 734.37 €	5 500.08 €
Le Landreau	3 083	10 233.54 €	22 542.76 €	32 776.31 €	29 590.35 €	3 185.96 €
Le Loroux Bottereau	8 397	10 233.54 €	61 398.50 €	71 632.05 €	65 276.76 €	6 355.28 €
Mouzillon	2 865	10 233.54 €	20 948.76 €	31 182.30 €	28 399.23 €	2 783.07 €
le Pallet	3 257	10 233.54 €	23 815.04 €	34 048.59 €	31 097.75 €	2 950.83 €
la Regrippière	1 525	3 050.00 €		3 050.00 €	3 058.00 €	-8.00 €
la Remaudière	1 290	1 935.00 €		1 935.00 €	1 930.50 €	4.50 €
St Julien de Concelles	7 392	10 233.54 €	54 049.99 €	64 283.53 €	57 174.47 €	7 109.05 €
Vallet	9 460	10 233.54 €	69 171.11 €	79 404.66 €	71 030.47 €	8 374.19 €
Total	48 655			416 434.64 €	376 703.00 €	39 731.64 €

Pour rappel, les communes ex CCV ont intégré le service qu'à compter d'avril 2017.

La facturation de service peut être remplacée par le calcul d'une attribution de compensation pour chaque collectivité, ce qui aurait pour effet d'augmenter le CIF de la CCSL.

• Le reversement de fiscalité

Par délibérations concordantes de la Communauté de communes Sèvre et Loire et des communes membres, il a été décidé de reverser une part de la taxe d'aménagement perçue par les communes à la CCSL, comme suit :

- 100% de la taxe d'aménagement perçue par les communes pour les autorisations d'urbanisme délivrées dans les zones économiques
- 30% de la taxe d'aménagement perçue par les communes pour les autorisations d'urbanisme hors zones pour des projets à vocation économique, hors commerces de proximité de moins de 400 m²

Les taxes d'aménagement perçues en 2021 par les communes, reversées en 2022 à la CCSL, se répartissent comme suit :

COMMUNES	TA reçues	ANNEE 2021		en zone (100%)	en diffus (30%)	% reversé	Nb entp
		TA reversée à la CCSL					
LA BOISSIERE DU DORE	8 502.05 €	- €	- €	- €	- €	0%	0 entp
LA CHAPELLE-HEULIN	69 698.10 €	1 843.19 €	- €	1 843.19 €	- €	3%	1 entp
LA REGRIPIERE	13 160.12 €	- €	- €	- €	- €	0%	0 entp
LE PALLET	67 102.15 €	- €	- €	- €	- €	0%	0 entp
MOUZILLON	64 731.33 €	15 848.83 €	15 848.83 €	- €	- €	24%	3 entp
VALLET	179 904.32 €	45 075.22 €	44 903.82 €	171.40 €	- €	25%	12 entp
DIVATTE SUR LOIRE	167 895.78 €	10 088.54 €	9 554.53 €	534.01 €	- €	6%	4 entp
LA REMAUDIERE	11 569.17 €	- €	- €	- €	- €	0%	1 entp
LE LANDREAU	56 781.92 €	23 647.92 €	21 136.30 €	2 511.62 €	- €	42%	4 entp
LE LOROUX-BOTTEREAU	109 512.41 €	3 263.39 €	- €	3 263.39 €	- €	3%	3 entp
ST JULIEN DE CONCELLES	156 656.01 €	27 311.63 €	26 914.59 €	397.04 €	- €	17%	6 entp
	905 513.36 €	127 078.73 €	118 358.07 €	8 720.66 €		14%	

C. Les orientations financières de la CCSL

1) Les enjeux du territoire

Les orientations principales de la Communauté de communes s'articulent autour de plusieurs axes :

- L'attractivité du territoire, par le développement de l'emploi, la promotion touristique, du patrimoine et du cadre de vie, le développement des moyens de transports alternatifs à la voiture, l'animation du territoire
- La structuration du territoire par une offre de services et d'équipements à la population qualitative, équilibrée sur le territoire et adaptée aux besoins, et tout particulièrement pour :
- Un cadre de vie agréable par un aménagement respectueux, équilibré et partagé
- Une vision communautaire partagée et solidaire, la CCSL au service des communes

Au 1^{er} janvier 2017, les enjeux du nouveau territoire de la Communauté de communes Sèvre et Loire définis au stade de sa création étaient les suivants :

- Répondre aux besoins des habitants et du nouveau territoire
- Maintenir la qualité des services et un certain niveau d'expertise
- Accroître le potentiel économique au service de l'emploi
- Améliorer et développer l'attractivité du territoire rassemblé
- Créer une nouvelle identité de territoire en développant une offre de marketing territorial
- Construire une nouvelle intercommunalité, à l'appui d'un projet de territoire

Ces enjeux se sont traduits en l'écriture d'une feuille de route pour la période 2018 à 2020.

Du fait du renouvellement des mandats locaux, une **nouvelle feuille de route** a été établie **pour la période 2021 à 2026**.

Elle met en avant les orientations suivantes :

- Faire du développement durable une réalité concrète
- Favoriser le déplacement durable des habitants
- Développer l'aménagement du nouveau territoire de manière équilibrée & partagée en confortant la qualité du cadre de vie
- Garantir la promotion et l'animation du territoire, conforter son attractivité
- Favoriser le dynamisme économique du territoire
- Favoriser un accompagnement social de qualité & de proximité
- Développer l'emploi de proximité
- Déployer la politique définie dans la convention de territoire « Grandir ensemble »
- Promouvoir des actions socio-culturelles adaptées
- Développer une offre culturelle complémentaire & adaptée
- Proposer une offre aquatique complémentaire et de qualité
- Favoriser la coopération en matière sportive
- Agir pour la bonne qualité des eaux
- Installer une gestion durable des déchets
- Adapter l'offre et la gestion des équipements spécifiques
- Optimiser les ressources de la collectivité
- Favoriser une organisation agile au service du territoire

Le **projet de territoire** est en cours de construction.

Il est travaillé à partir de plusieurs outils en cours d'élaboration ou en phase de finalisation :

- La stratégie de développement économique

- Le Plan Local d'Habitat
- Le Schéma Directeur des Modes Actifs
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Une réflexion globale sur l'aménagement du territoire est en cours de manière concertée, entre communes et EPCI. Elle a donné lieu à l'établissement d'un pré-PADD, puis à la prise de compétence PLUi par la Communauté de communes. Celui-ci est en cours d'élaboration.
- La réflexion sur l'élaboration d'un Pacte Financier et Fiscal a démarré au cours du dernier trimestre 2021 et est en cours.

2) Le Pacte Financier et Fiscal

Le pacte financier et fiscal est avant tout une démarche VOLONTAIRE.

Signé par la CC et les communes, il peut proposer des solutions collectives et opérationnelles pour répondre à des grands sujets collectifs.

Pourquoi un Pacte Financier et Fiscal ?

- Le mouvement de création puis de fusion des deux intercommunalités a profondément modifié la répartition des ressources et des charges du territoire ainsi que de leurs dynamiques (transferts de fiscalités, transferts et harmonisation de compétences, etc.)
- Les flux financiers entre communauté et communes ainsi générés se sont intensifiés, complexifiés (compensations des transferts via les attributions de compensation, partages de fiscalité, cofinancement de services communs, fonds de concours, répartition du FPIC, etc.)
- Cette interdépendance doit parfois être réinterrogée pour essayer d'en comprendre le sens, les évolutions, les effets et les enjeux, au regard notamment de la plus-value de l'outil intercommunal.
- Dans un contexte financier et réglementaire parfois difficile à décrypter, se posent ainsi des questions concernant l'équilibre financier des communes et de la CCSL, les impacts sur les contribuables, le financement d'un projet de territoire soutenable et durable, ...
- Si les textes posent des règles à tout cela, ils ouvrent aussi la possibilité de construire des règles plus adaptées aux enjeux et aux spécificités du territoire.
- Mais pour mobiliser ces possibilités qui nécessitent des majorités renforcées voire des unanimités, il faut préalablement en fixer, par la concertation les objectifs et les règles du jeu : c'est ce à quoi sert le pacte financier.

3 grands objectifs :

- Favoriser l'interconnaissance et une culture financière commune au sein du territoire Sèvre&Loire
- S'accorder sur des engagements et outils communs pour le territoire
- Poser les bases pour les prochaines années

3 grands axes :

- Un modèle communautaire renforcé** : il s'agit de finaliser le processus de fusion en mobilisant les leviers de pilotage et d'optimisation disponibles avec un objectif sous-jacent : renforcer à la fois la légitimité et l'efficacité de l'outil intercommunal.
- Un territoire solidaire** : dans le prolongement direct du projet de territoire, le rôle de la CCSL est de favoriser la cohésion territoriale par des mécanismes de mutualisation et de redistribution des ressources et moyens en distinguant trois niveaux d'intervention : solidarité, péréquation et soutien aux communes.
- Une ressource fiscale préservée, équitablement répartie** : l'enjeu fiscal est une préoccupation spécifique de ce mandat au vu du contexte (pouvoir d'achat, inflation, suppression de la TH et de la CVAE, GEMAPI, réduction des impôts « de production », ...). Cet axe induit une plus grande concertation pour garantir l'équité et éviter les phénomènes de concurrence entre communes dans la répartition des ressources fiscales.

3) La mutualisation

En application de l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres, afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Les objectifs définis de la mutualisation sur le territoire de la Communauté de communes Sèvre et Loire sont définis ainsi :

- Proposer une expertise au niveau intercommunal à laquelle certaines communes ne pourraient pas accéder
- Réorganiser les services avec économie de personnel
- Développer un service public de qualité
- Générer des économies
- Répondre à des obligations législatives
- Faciliter les pratiques professionnelles

Les principes choisis pour favoriser la mutualisation sur le territoire répondent aux éléments suivants :

- Etudier toute forme de mutualisation potentielle : entre les communes sans l'intervention de la CCSL, avec la coordination et/ou l'appui de la CCSL, entre plusieurs collectivités d'un même secteur géographique, ou à la carte en fonction du besoin
- Faciliter les fonctionnements, ne pas les rendre plus complexes
- Eviter la logistique supplémentaire notamment dans le cas de mutualisation de matériels
- Avancer de façon progressive sur des sujets simples qui démontrent l'intérêt de mutualiser (gain économique, gain de temps, amélioration de la qualité du service, ...)

La mutualisation semble être une priorité du territoire, renforcée par les réflexions autour du Pacte Financier et Fiscal.

Les actions de mutualisation déjà existantes prennent plusieurs formes :

- **En matière de groupements de commandes :**

Actuellement, sont en application les groupements de commandes suivants :

. Groupement de commandes mutualisé voirie réseaux divers

Il concerne 11 collectivités : CCSL (coordonnateur), Divatte-sur-Loire, La Boissière du Doré, La Chapelle-Heulin, La Regrippière, La Remaudière, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Le Pallet, Mouzillon, Vallet, pour les 12 lots suivants :

- Lot 1 : Travaux de voirie et d'assainissement
- Lot 2 : Travaux d'enduits coulés à froid
- Lot 3 : Travaux d'enduits de surface
- Lot 4 : Travaux d'enduits projetés
- Lot 5 : Travaux de curage de fossés et de dérasements d'accotements
- Lot 6 : Hydrocurages et passages caméras
- Lot 7 : Diagnostic amiante sur revêtements et réseaux
- Lot 8 : Repérage des réseaux
- Lot 9 : Signalétique verticale
- Lot 10 : Signalétique horizontale.

Date de début du groupement : 9 mai 2019, pour une durée de 3 ans, renouvelable 1 an.

La consultation est en cours pour un nouveau marché qui sera signé au cours de l'année 2023.

. Convention de groupement de commandes de maintenance pour le domaine des écoles

Il concerne 7 collectivités : Vallet (coordonnateur), La Boissière du Doré, La Chapelle-Heulin, La Regrippière, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Mouzillon

Il porte sur les interventions informatiques au sein des écoles de la communes suivantes :

- La maintenance, la mise à jour et la sécurité des postes et serveurs des écoles
- Le contrôle des sauvegardes
- Le conseil et la formation en matière d'utilisation d'outils informatiques, multimédia et réseau
- L'installation des nouveaux postes
- La réparation des stations de travail de l'ensemble du parc.

Date de début du groupement : 20 août 2019, pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois

Une nouvelle consultation va être lancée avec les communes volontaires au cours de cette nouvelle année 2023.

. Acquisition d'un logiciel pour les bibliothèques

Il concerne 3 collectivités : CCSL (coordonnateur), Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, a débuté le 27 février 2020, pour 1 an reconductible 4 fois.

. Accord-cadre acquisition de matériels informatiques

4 lots ont été désignés :

- Lot n°1 : Ordinateurs portables, fixes et produits connexes
- Lot n°2 : Achat et location de copieurs
- Lot n°3 : Petit matériel informatique et périphériques
- Lot n°4 : Écran TV et moniteurs
- Lot n°5 : Vidéo projecteur

Les collectivités participantes à ce groupement sont les suivantes :

- La Communauté de communes Sèvre et Loire
- La commune de la Chapelle-Heulin
- La commune de la Regrippière
- La commune du Landreau
- La commune du Loroux-Bottereau
- La commune de Vallet
- La commune de Divatte sur Loire
- La commune du Pallet
- La commune de Saint-Julien de Concelles
- La commune de la Remaudière
- La commune de Mouzillon.

La durée du marché est fixée à une année renouvelable tacitement 3 fois une année (4 ans maximum).

Un autre groupement de commandes vient de voir le jour, il s'agit de :

. Groupement de commandes pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales

L'ensemble des collectivités participent à cette mutualisation.

La consultation est en cours.

● **En matière d'ingénierie et d'expertise :**

• **Marchés publics :**

Une veille juridique, des conseils à la définition des besoins ainsi qu'au choix de la procédure et à la relecture d'un marché sont apportés à la demande des services des communes membres de la CCSL.

Un diagnostic de la commande publique a été effectué sur l'année 2022.

Des pistes de mutualisation sont à l'étude. Trois niveaux sont proposés et classés par ordre croissant d'intégration à la mutualisation.

• **Contrôle de gestion :**

Il a été proposé aux communes volontaires un outil de suivi et d'analyse benchmark, pour leur permettre d'avoir une aide à l'analyse de leurs données budgétaires et comptables, en les rendant autonomes sur l'utilisation de l'outil. Ce déploiement est en cours auprès de plusieurs communes.

• **Ressources humaines :**

Un dispositif de formations mutualisées à l'échelle du territoire s'est mis en place depuis 2017 et se poursuit actuellement, animé par la CCSL et en collaboration étroite avec les 11 communes.

Il a donné lieu à un travail commun sur le règlement de formation et à la mise en place de nombreuses formations mutualisées sur le territoire (CHSCT, Eaux chaudes Sanitaires et Légionnelles, tests psychotechniques, Habilitations Électriques, mécanique de 1er niveau – engins agricoles, PSC1, Gestes et postures, Certiphyto, certibiocide, habilitations électriques, In design et photoshop, bureautique, Word, Excel, Outlook, HACCP, AIPR, premiers secours, gestes qui sauvent, etc ...).

Le plan de mutualisation s'est achevé eau 31/12/2022, il va être à nouveau travaillé pour une poursuite de la mutualisation à compter du 1^{er} janvier 2023.

- **Informatique :**

Le service commun a été renforcé dans ses missions, et en moyens humains. A ce jour, y adhèrent 10 collectivités : CCSL, La Boissière du Doré, La Chapelle-Heulin, La Regrippière, La Remaudière, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Le Pallet, Mouzillon, Vallet.

Les missions du service sont les suivantes :

- l'interventions sur les installations, les postes, les logiciels, les serveurs, des collectivités, hors écoles
- l'assistance aux collectivités dans l'amélioration de la structuration, dans le choix des logiciels, des matériels informatiques
- la maintenance complète : prévention - supervision, interventions sur cœur de réseau et serveurs, architecture réseau, postes de travail, suivi protection et sécurité, licences, etc ...
- la gestion des applicatifs mutualisés : la messagerie Outlook
- l'installation de postes de travail, de logiciels et mises à jour, l'assistance technique à l'utilisateur

L'investissement reste à la charge de chaque collectivité.

- **RGPD :** mutualisation de la fonction du délégué à la protection des données, avec l'ensemble des communes du territoire.

- **Enfance-parentalité :**

Une convention territoriale de gestion (CTG) a été construite en collaboration avec les communes du territoire, et signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Elle définit des orientations et un plan d'actions.

- **Politique culturelle :**

Un programme culturel de territoire (PCT) a été construit en collaboration avec les communes du territoire, et les acteurs culturels locaux. IL définit des orientations et un plan d'actions pour la période 2020/2021 – 2021/2022 – 2022/2023 – 2023/2024.

- **Politique « Cœur de bourg » :**

La Communauté de communes a étoffé ses équipes pour recruter et mettre à disposition l'ingénierie nécessaire pour s'inscrire dans les programmes :

- Petites Villes de Demain pour les communes du Loroux-Bottereau et de Vallet, et
- Cœur de Bourg pour les autres communes du territoire,

afin de répondre à un enjeu de dynamiser ou redynamiser les centres-villes et centres bourgs des 11 communes du territoire par des actions identifiées et propres à chacune : renforcer la présence des commerces et des services, construire des logements adaptés aux besoins en centre-ville, améliorer la qualité des espaces publics, prendre en compte le patrimoine, révéler/protéger la biodiversité, favoriser la convivialité, etc ...

4) Les orientations financières générales

La Communauté de communes Sèvre et Loire a la volonté de :

- **Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement : lancement d'une politique d'achat**

La Communauté de communes Sèvre et Loire n'est pas soumise à l'objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement de 1,1% par an, mis en place par la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022.

Il est toutefois souhaitable de s'y conformer sur le budget général de la CCSL et tous les budgets annexes, à périmètre constant.

Les moyens pour y arriver est de limiter les dépenses, mais également de mettre en place des leviers de négociations avec les fournisseurs et les prestataires, de faire appel aux groupements de commande dès qu'ils apparaissent comme une possibilité de resserrer les prix.

Afin d'être pro-actif sur ce levier, une action a été lancée en 2020 et va se poursuivre sur plusieurs années, elle porte sur la mise en place d'une politique d'achat. Celle-ci porte dans un premier temps sur les charges de fonctionnement.

20 familles de dépenses de fonctionnement ont été mises en place : Affranchissement, Assurances, Bibliothèque, Carburant, Communication, Divers, Etudes diagnostic, Energies fluides, Entretien, Formation,

Fournitures administratives, Honoraires, Impôts, Location, Maintenance, Frais de missions, Reversement, Services extérieurs, Télécommunication, Aménagement de zones.

La politique d'achat s'articule à partir des 3 axes suivants :

- > Achat efficace adapté aux besoins
- > Fournisseurs = Partenaires (dialogue et ouverture)
- > Prise en compte de la dimension développement durable

Les réalisations sont diverses et couvrent plusieurs domaines d'intervention de la CCSL. On peut notamment noter :

- Un guide général a également été élaboré, notamment pour tous les bons gestes à adopter : constats, définition du besoin, procédure à appliquer...
- 2020 a été l'occasion de travailler sur la famille d'achat des fournitures de bureau.
- En matière d'assurances, une nouvelle procédure de consultation a donné lieu à la conclusion de nouveaux marchés plus attractifs.
- Un guide de bonnes pratiques a été élaboré pour les affranchissements.
- Un marché de maintenance a été mis en place en 2021, en 5 lots, avec une optimisation de 26 000€ sur 4 ans
- En 2022 : création de la sous famille évènementiel, travail sur les familles communications, locations, entretien et divers à l'étude.

- **Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement : lancement d'actions en matière d'économie d'énergie**

La Communauté de communes s'est engagée dès 2022 à la mise en place d'actions visant à optimiser la dépense énergétique :

- Installation d'une solution (DataPool) d'intelligence artificielle permettant de réguler l'activité des fluides au sein des piscines, en prenant en compte la météo, la température et un certain nombre d'éléments complémentaires. Une optimisation de 40 000 € est envisagée à terme sur 1 an.
- Réduction des horaires d'éclairage public dans les zones économiques mise en place en décembre 2022
- Réduction de deux abonnements et compteurs, en partenariat avec le SydeLa : l'un sur le CAD et l'autre sur l'école de musique pôle Loire.

- **Améliorer la performance des finances de la collectivité**

La Communauté de communes Sèvre et Loire a procédé à la création d'un emploi de contrôleur de gestion, afin qu'il intervienne en support des services finances et opérationnels dans l'optimisation des dépenses et des ressources. La personne a été recrutée en janvier 2019.

Les axes de travail portent sur les sujets suivants :

- Développement de la culture "de gestion" auprès des services et des élus
- Définition d'orientations d'optimisation et de mutualisation de moyens
- Maîtrise des dépenses, contrôle de gestion, suivi des impayés
- Recherche de toutes les pistes de financement possibles
- Travail sur les coûts de fonctionnement acceptables pour chaque service
- Communication des coûts des services à l'habitant
- Optimiser les ressources : il est nécessaire d'apporter une attention particulière à la recherche de financements extérieurs pour tout projet : facturations, subventions, exonérations, appels à projets, etc. ...

- **Mettre en place un suivi prospectif des finances**

Depuis la préparation budgétaire 2022, l'ensemble des services travaillent à la mise en place d'une prospective de fonctionnement à 3 ans, permettant de se projeter pour l'ensemble des compétences de la CCSL.

Un outil Benchmark élaboré en interne permet notamment à chaque manager de suivre les comptes en temps réels, de préparer son budget primitif et de travailler à une prospective complète.

- **Interroger les niveaux de fiscalité existants**

Les niveaux de taux appliqués à la fiscalité locale ont été maintenus depuis la création de la CCSL en 2017.

Dans le contexte actuel de hausse des dépenses de fonctionnement et de raréfaction des deniers publics, une réflexion s'engage sur la possibilité de lever des leviers fiscaux autorisés pour le territoire Sèvre&Loire, comme la mise en place de la taxe Gemapi et la levée de la réserve de CFE.

- **Poursuivre une capacité d'investissement pour doter le territoire d'équipements structurants**

L'optimisation des dépenses et des recettes devra permettre de ressortir une capacité d'autofinancement suffisante pour assurer le remboursement de la dette et la prise en charge de nouveaux investissements en faveur du développement du territoire.

5) Les orientations financières pour 2023

Est présentée une liste des principaux investissements envisagés pour chaque thématique. A ce stade de la préparation budgétaire, en cours de préparation, il n'est pas transmis de montants précis pour ces investissements, ils seront précisés au moment du vote des budgets primitifs.

- **SPANC**

La liste des investissements envisagés sur le budget du Spanc est celle-ci :

- Logiciels (évolution module si nécessaire)
- 1 détecteur de boues

- **Assainissement**

Les investissements du budget Assainissement portent sur les points suivants :

- Suite de l'élaboration du schéma directeur des eaux usées
- Diagnostic micro polluant à la station de la Baronnière à Vallet
- Suite de l'intégration des données SIG sur les réseaux du territoire
- Etude / maîtrise d'œuvre pour les réhabilitations des réseaux 2024-2027
- Acquisitions de matériels techniques
- Travaux d'extension de réseau et de réhabilitation (Rue de la Galerne, La Jouyère et la Pierre Percée à Divatte, Rue du Martray au Loroux-Bottereau, Rue Anne de Bretagne à la Remaudière, Rue de Bazoges et Station Bonne Fontaine à Vallet, La Rouaudière à Mouzillon...)
- Création de nouveaux branchements
- Mise en sécurité des équipements et autosurveillance

- **Aménagement des zones**

Le budget Aménagement des zones prévoit de poursuivre les travaux d'aménagement en cours sur 4 zones économiques :

- Travaux d'aménagement Extension Zone des Dorices (suite)
- Travaux d'aménagement Zone de St Clément (suite)
- Travaux d'aménagement Zone des 4 Chemins (suite)
- Travaux d'aménagement Zone du Hautbois (suite)

- **Atelier Relais**

Il est prévu au budget Atelier Relais une possibilité d'investissement pour des acquisitions immobilières potentielles.

- **Piscines**

La principale dépense d'investissements du budget Piscines porte sur la poursuite des travaux de rénovation et d'extension de l'équipement aquatique Divaquatic :

- Travaux de réhabilitation Divaquatic et création du bassin nordique (fin des travaux)
- Mobilier d'accueil sur les 2 piscines
- Equipements matériels pour réouverture de Divaquatic en 2023
- Travaux et investigations sur l'étanchéité de Naïadolis, fuite toboggan, CTA...

- **Déchets**

Les investissements du budget Déchets portent sur les points suivants :

- Etude réseau réemploi
- Acquisitions de bacs OM, Colonnes, Bennes et autres matériels
- Reconstruction local incendié à la déchèterie de Vallet

- **Budget général**

Le budget général regroupe un certain nombre d'investissements envisagés pour 2022 par pôle :

- **POLE ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE :**

- Renouvellement d'un tracteur de débroussaillage-fauchage, un lamier, 2 broyeurs frontaux et 2 broyeurs accotements
- Renouvellement d'une voiture
- Schéma directeur des eaux pluviales
- Diagnostic énergétique de tous les bâtiments
- Construction des locaux CT à la Baronnière (fin des travaux) et mobilier
- Renouvellement des poteaux incendie et schéma directeur de défense incendie
- Etude de programmation pluriannuelle de travaux à la gendarmerie du Loroux-Bottereau
- Aménagements complémentaires sur les aires d'accueil des gens du voyage
- Installation des modulaires et aménagements à Divatte sur Loire

- **POLE ANIMATION :**

- Renouvellement ou acquisition de matériels et mobilier du réseau lecture publique
- Acquisition de matériels, mobilier et instruments pour l'école de musique pôle Sèvre
- Acquisition de matériels, mobilier pour les espaces d'accueil des relais petite enfance et des lieux accueil enfants parents.

- **POLE AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE :**

- Réalisation du PLUi (suite)
- Mobilités : acquisition de vélos et mise en œuvre du plan d'actions
- Aménagement de la Pierre Percée
- Signalétique et travaux sur les sentiers de randonnées
- Installation de bornes sur les aires de camping-cars (suite)
- Changement de la ventilation et création d'un carport à Cap Nature
- Travaux de requalification de la Zone des Dorices (2ème tranche)
- Réfection des voiries Zone des 4 Chemins, la Fidèle...